Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY: REVISION 2003

Maintenance of a just, peaceful and safe society

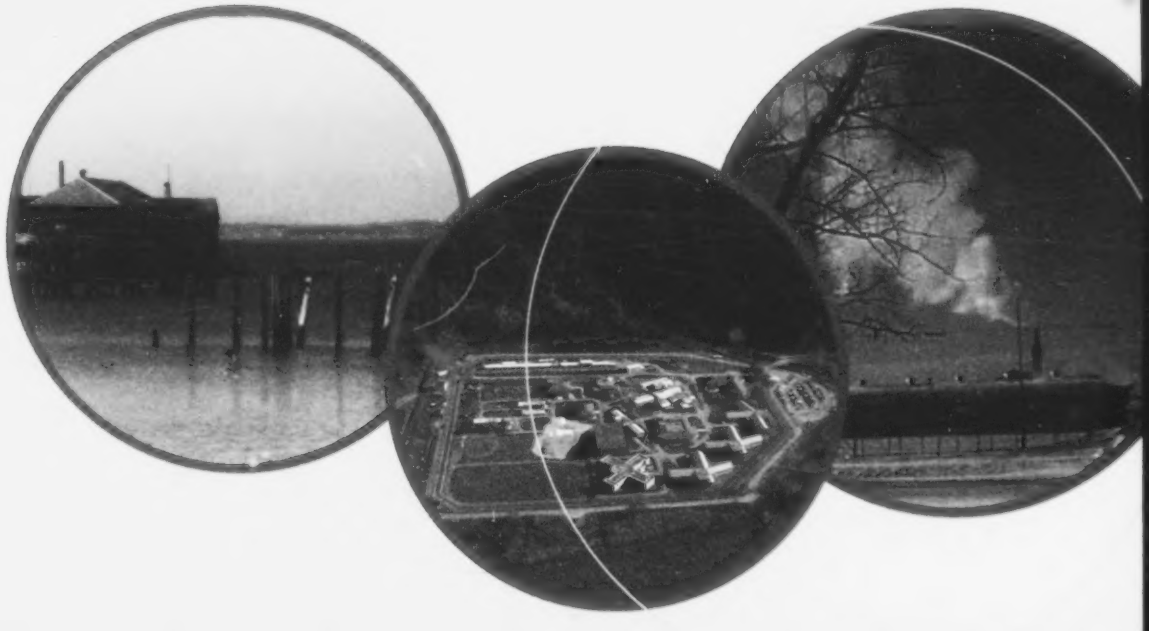

http://www.csc-scc.gc.ca/text/public_e.shtml

Canada

© Minister of Public Works and Government Services Canada – 2003
Catalogue No.: JS82-80/2003
ISBN: 0-662-67922-9

EcoLogo® Paper / Papier Éco-Logo®

Foreword

On December 12, 2003, the Prime Minister announced changes to the Canadian Ministry which included the creation of a new Ministry of Public Safety and Emergency Preparedness responsible for, within a single portfolio:

- the former Solicitor General Canada portfolio*,
- the Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness,
- the National Crime Prevention Centre, and
- the new Canada Border Services Agency.

At the time of the completion of the third Sustainable Development Strategy by the former Department of Solicitor General Canada, the activities and processes required to create and recognize the new Department of Public Safety and Emergency Preparedness were only just underway.

As such, the new Department of Public Safety and Emergency Preparedness will table its first Sustainable Development Strategy in 2006. In the interim, the Sustainable Development Strategy of the former Department of Solicitor General Canada is being tabled. Progress towards the goals and targets will be assessed and reported via the new Department's annual Performance Report and Report on Plans and Priorities.

* The former Department of the Solicitor General, Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Canadian Security Intelligence Service, Correctional Service of Canada, National Parole Board, Canada Firearms Centre, RCMP External Review Committee, Commission for Public Complaints Against the RCMP and Office of the Correctional Investigator.

Commissioner's Message

Sustainable Development is a government priority and a priority for society. Sustainable Development has been enshrined in law and is taking on an increasingly prominent position in policy and operations across the Federal Government.

Sustainable Development is an approach to organizing our society so it can meet the needs of our citizens, now and in the future. It does not just mean implementation of an environmental protection program. It means considering the biophysical and socio-economic implications of everything we do.

The tabling in Parliament of the Correctional Service of Canada's first Sustainable Development Strategy in 1997 marked the beginning of our participation in a formal planning and reporting process to implement sustainable development throughout the federal government. Recognizing the uniqueness of our operations, we, as an agency within the Ministry of the Solicitor General, voluntarily developed and implemented two Sustainable Development Strategies over the past six years. Although we continue to submit our own strategy separate from that of the Department or other agencies within the Ministry, we have begun the process of integrating our approach with those of the Secretariat of the Solicitor General, the RCMP and other federal government departments.

I am pleased to say that we have confirmed our priorities, and we are on track toward achieving outcomes that will be important to Canadians. As we continue to refine and implement our plans, I count on our staff to work with our partners and other stakeholders to help bring about improvements in our quality of life and the sustainability of our society, and to sensitize offenders in their role in environmental issues.

Lucie McClung,
Commissioner

Executive Summary

Correctional Service Canada (CSC), along with 27 other federal departments and agencies, published its first Sustainable Development Strategy (SDS) in 1997, with a revision in 2000. This is CSC's second SDS revision and, effectively, the Agency's third presentation. In it, we broaden our understanding of sustainable development (SD) as a concept, assess our progress to date and outline what we intend to achieve in the coming years. In the next three years, we will continue our efforts toward SD, at which point we will update the strategy again.

We understand SD to mean reaching a state where people's basic needs are met and where they have the safety and sense of belonging that facilitate self-fulfillment and the exercise of compassion. This will require us to conduct our activities in a way that will enable the environment to provide for our needs without degrading it or depleting Canada or the world's resources.

So far we have had three priorities: protection of our atmosphere, our water and our resources, both physical and human. We have begun to collect background data on our environmental impacts and have found the process challenging. We have made some progress on limiting pollution and resource consumption, albeit with various levels of performance from site to site. The task of achieving the SDS 2000 targets has had to compete with new external pressures (Treasury Board policies and priorities on contaminated sites, petroleum storage tank compliance and new regulatory reporting requirements on various environmental issues) thus preventing us from fully meeting some targets. However, we did gain considerable experience and knowledge in the process.

In this SDS, *Revision 2003*, we expanded our efforts to involve more stakeholders in our planning. We encouraged participation from across CSC, held consultations with partners in the portfolio of the Solicitor General (the Department itself and the Royal Canadian Mounted Police) and participated in consultations with other departments (such as Justice Canada, National Defence and Citizenship and Immigration Canada) to better coordinate our collective efforts as co-participants in Canada's social safety agenda. In future SDSs we will be able to integrate our planning more closely with such organizations.

The focus of CSC's mandate is to contribute to a just, peaceful and safe society by care and custody of inmates, as well as the rehabilitation and reintegration of offenders into the community. To carry out its mandate, CSC operates penitentiaries and parole offices.

The sustainable development issues facing CSC are essentially unchanged from 2000. No major new environmental problems have appeared on a global or national scale. There have been no significant changes in the scale and nature of CSC operations.

For *Revision 2000*, CSC has three environmental goals: protection of the atmosphere, protection of the hydrosphere and maintenance of natural resources. Under these goals are a total of nine targets (three under each goal) concerning: carbon dioxide emissions, nitrogen oxide emissions, emissions of volatile organic compounds, leachate and runoff from contaminated sites, effluent from farm operations, sewage discharges and leaks, water reduction, solid waste reduction, and environmental awareness among inmates.

104-02837/

We have set out action plans that we hope will allow us to reach our goals. These action plans involve refining our baselines, finding alternatives and implementing changes (such as equipment replacement, retrofitting, remediation, upgrading, installation and process revision).

For each target, measuring our performance will be straightforward, for we have carefully chosen targets that are measurable. We will continue to bring into operation data management systems that will allow us to store, retrieve and manipulate our data, and then make decisions about how to improve our performance.

Table of Contents

Commissioner's Message i
Executive Summary ii

Introduction 1

Understanding Sustainable Development within CSC 2
- Global Context 2
- The Federal Government Setting 4

Correctional Service Profile 5

Issue Scan 7

Consultations 8

Evaluating *Revision 2000* 9
- Our Previous Strategy 9
- Progress Assessment 9

Our Commitments 14
- Our Vision 14
- Time Horizons 14
- Assumptions 14
- Goals, Objectives and Targets 14
- Action Plans 17

Reporting on Performance 21

Appendix 1: CSC Activities 21

Technical Note 23

Introduction

In this section, we review the process that has led to the publication of the strategy and that will take us forward into the coming years.

In 1997, Correctional Service Canada (CSC) began its formal course toward sustainable development (SD) by building on environmental management programs it had put in place in the early 1990s. The new course was begun under the Government of Canada's legal framework for SD planning, which was enshrined in the *Auditor General Act* as amended in 1995. Specified federal departments and agencies were required by law to publish Sustainable Development Strategies (SDSs) that showed what they intended to achieve and how they would fulfill their commitments. In 1995, the Government of Canada published instructions on how to prepare an SDS in *A Guide to Green Government*. In line with the Treasury Board policy on *Results for Canadians*, achievements are to be monitored and reported to Parliament.[1] The Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD) was put in place to audit the performance of each department and agency.

SDS 1997 dealt with both management activities and specific end-points. We later found we had difficulty dealing with all the general commitments we had made and we had limited capability to measure progress.

The first revision of CSC's SDS was completed in 2000. In *Revision 2000* we reduced the number of targets we set and refocused our attention on key end-points that we believed were important to achieve, each with an associated action plan. As discussed later in this document, we found we still had difficulty measuring progress and implementing changes that would bring about measurable results.

This document, *Revision 2003*, presents our second comprehensive assessment of progress and a refocusing of our efforts. In it we show what has worked well, where improvements are appropriate and how we intend to do things differently to bring about the results we know will make important contributions to sustainable development.

1. Treasury Board of Canada. 2000. *Results for Canadians 2000*. Ottawa.

Understanding Sustainable Development within CSC

In this section, we explain the history of sustainable development and what is required of CSC to respond to evolving requirements to plan for a sustainable society.

GLOBAL CONTEXT

In Canada, as early as 1867, Prime Minister John A. Macdonald deplored the loss of large trees in the forests of eastern Canada, and in 1915, the Canadian Conservation Commission mentioned that, "each generation is entitled to the interest on the natural capital, but the principal should be handed on unimpaired."[2]

On the world stage, in 1968, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) held an International Conference for Rational Use and Conservation of the Biosphere that is often cited as a pioneering effort that sparked worldwide debate on SD, or "ecodevelopment" as it was sometimes known. In 1972, the United Nations Conference on the Human Environment (UNCHE) in Stockholm discussed quality of life and intergenerational equity, and initiated the evolution of "sustainable society" as something that we might all aspire to create, for the alternative appeared to be a world in which limits to growth would lead to social collapse.

After the UNCHE conference, the United Nations asked Dr. Gro Harlem Brundtland to address how the world community could develop a shared understanding of SD, and to develop a long-term strategy for its achievement from year 2000 onward. In 1987, the Brundtland Commission published its report, *Our Common Future*, stating: "sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." Other definitions given in *Our Common Future* included:

- **Development** – The satisfaction of human needs and aspirations is the major objective of development (essential needs such as food, clothing, shelter, jobs and beyond, people have legitimate aspirations for an improved quality of life) (p. 43).
- **Sustainable development** – A process of change in which the exploitation of resources, the direction of investments, the orientation of technology development, and institutional change are all in harmony and enhance both current and future potential to meet human needs and aspirations (p. 46).
- **Sustainability** – Requires views of human needs and well-being that incorporate such non-economic variables as education and health enjoyed for their own sake, clean air and water and the protection of natural beauty (p. 53).

The 1992 United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) in Rio de Janeiro (also known as the Earth Summit) accepted SD as a common goal of human development on behalf of more than 160 countries attending the event. Ten years later, the World Summit on Sustainable Development in Johannesburg resulted in a declaration of SD, a focused plan for implementation and

2. Roseland, Mark. 1992. *Toward Sustainable Communities: A resource book for municipal and local governments.* National Roundtable on the Environment and Economy.

solutions to realize Agenda 21.[3] Agenda 21, originally set out in the 1992 Earth Summit, focused on development within the context of conservation rather than preservation of our environments and natural resources.

We have now had almost a century of discussion, yet there is no consensus on what is supposed to be sustained in "sustainable development" and, what exactly is "development" in this context. However, we can now see that, as the human population approaches 6.5 billion, we need to exercise self-control over our levels of material and energy consumption so that there is enough for all of us, as well as for those who will come after us – this is the equivalent of living off the interest from our natural resources without depleting our natural capital. One major assumption underlies our definition: satisfaction of basic needs provides the stability for fulfilling higher needs (Figure 1).[4] Meeting basic needs enables us to proceed toward a society in which people have the safety and sense of belonging that facilitates self-fulfillment and the exercise of compassion.

FIGURE 1
Human Needs Hierarchy

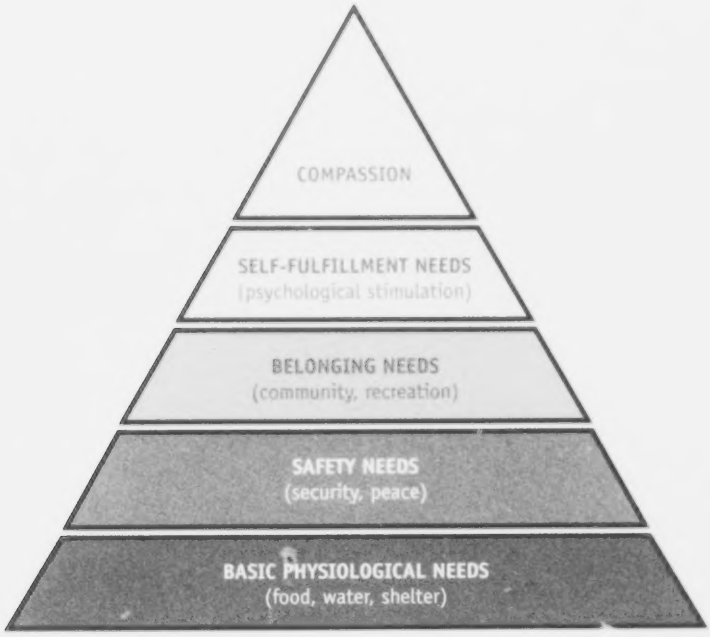

3. Agenda 21. From the WWW, September 2003.
http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm
4. Adapted from Maslow's hierarchy of needs. From the WWW, September 2003
http://www.sad17.k12.me.us/teachers/bburns/com/documents/human_nature/maslow.html

THE FEDERAL GOVERNMENT SETTING

There is currently no single set of SD priorities that all federal departments share. The role that individual departments are expected to play and how their strategies should contribute to a government-wide SD agenda are open to debate. The federal Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies (INSDS) is working towards an overall vision of what our country would look like in 20 years from the perspective of SD. In advance of that vision, CSC has continued to set its priorities in relation to our mandate and operations. At CSC, we provide care and custody of federal prisoners, and focus on their rehabilitation and reintegration into the community as law-abiding citizens, through the provision of programs in penitentiaries and in the community. CSC's involvement in the criminal justice process is limited to adult offenders with sentences of two years or more. CSC operates various facilities and runs a variety of programs. Our physical plant operations entail environmental impacts and our rehabilitation programs offer opportunities for offenders to contribute to sustainable development, particularly after their release.

We attempted to broaden our planning horizon in this SDS by looking at our role in relation to the roles of other departments. The cost of crime in Canada is estimated to be $46 billion per year if one takes into account longer term costs such as lost productivity.[5] This is not to mention the unquantifiable costs of pain and suffering of victims and others and the fact that people feel unsafe. The ripple effects of crime extend to all sectors of society, including health, social services, education, labour and employment.[6] To combat crime, the Government of Canada has many departments and agencies that contribute to law and order, including CSC, the Solicitor General of Canada, RCMP, Justice Canada, National Defence and Citizenship and Immigration Canada. These other departments and agencies are our partners.

The foundations of the Government of Canada's *National Crime Prevention Strategy* (NCPS) have been built on a social development approach. Simply stated, policy and programs to reduce crime and victimization aim to address the root causes of criminal behaviour. Departments with a safety and security mandate are sharing the $273 million allocated over four years (2001-2005) under the NCPS to assist in the delivery of programs to address risk factors in people's lives such as physical and psychological violence, poor parenting, and drug and alcohol abuse.

The Solicitor General's portfolio is charged with the responsibility of planning, coordinating and implementing the Government of Canada's national security policies and programs. The Department of the Solicitor General itself provides policy advice and support to the Solicitor General on all aspects of the national public safety agenda. The other portfolio members contribute to the overall National Strategy objectives and priorities. From an SD perspective, the RCMP has a major role in helping communities identify their safety and security needs, and develop the appropriate financial, human and intellectual resources needed to address the causes of crime. Communities who understand their own needs and capabilities appear to understand more readily the connection between crime and social problems. They are also more likely to employ more effective processes to turn private concerns into public community-wide issues, a necessary part of creating cohesion in communities.

As well, the Department of Justice works to ensure that Canada is a just and law-abiding society. It focuses on the accessibility, efficiency and fairness of the system of justice, one which respects the rights and freedoms of all under the law and the Constitution.

5. National Strategy on Community Safety and Crime Prevention from the WWW, September, 2003. *http://canada.justice.gc.ca/en/news/nr/2001/doc_27386.html*
6. Ibid.

Correctional Service Profile

This section contains a summary of what CSC does and how we do it.

CSC is an integral part of the Canadian criminal justice system which includes legislation and regulations, law enforcement agencies, the courts and penal institutions. The Agency is part of the portfolio of the Solicitor General. The portfolio also includes the Department of the Solicitor General, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service, the Office of the Correctional Investigator, the Commission for Public Complaints Against the RCMP and the RCMP External Review Committee.

CSC contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders sentenced to imprisonment for two years or more to become law-abiding citizens while exercising reasonable, safe, secure and humane control over them. The Agency contributes to the maintenance of a just, peaceful and safe society by care and custody of inmates, as well as rehabilitation and reintegration of offenders into the community. In pursuing its mission, CSC must deal with various constraints as it engages in operations that have both biophysical and socio-economic consequences (see Figure 2).

The level of crime in Canada significantly influences the quality of life of the country's citizens and the sustainability of its society. Were crime to become commonplace, the levels of stress suffered by Canadians might increase, and their health and longevity could suffer. CSC plays a major role in helping offenders to be rehabilitated and preparing them to lead productive, crime-free lives after release. In fact, the crime rate in Canada has decreased in relation to violent crime.

CSC operates:[7]

- 52 penitentiaries,
- 17 community correctional centres,
- 71 parole offices,
- 175 halfway houses (operated under contract by nongovernmental organizations), and
- one national and five regional headquarters.

At 31 of the facilities, a Special Operating Agency of CSC called CORCAN operates farming, textiles, manufacturing, construction and service businesses that employ inmates and prepare them to take up positions in the regular workforce. In its operations, CSC still uses approximately 1,050 vehicles.

7. CSC 2002-2003 Departmental Performance Report.

FIGURE 2

The Role of CSC in a Sustainable Canada

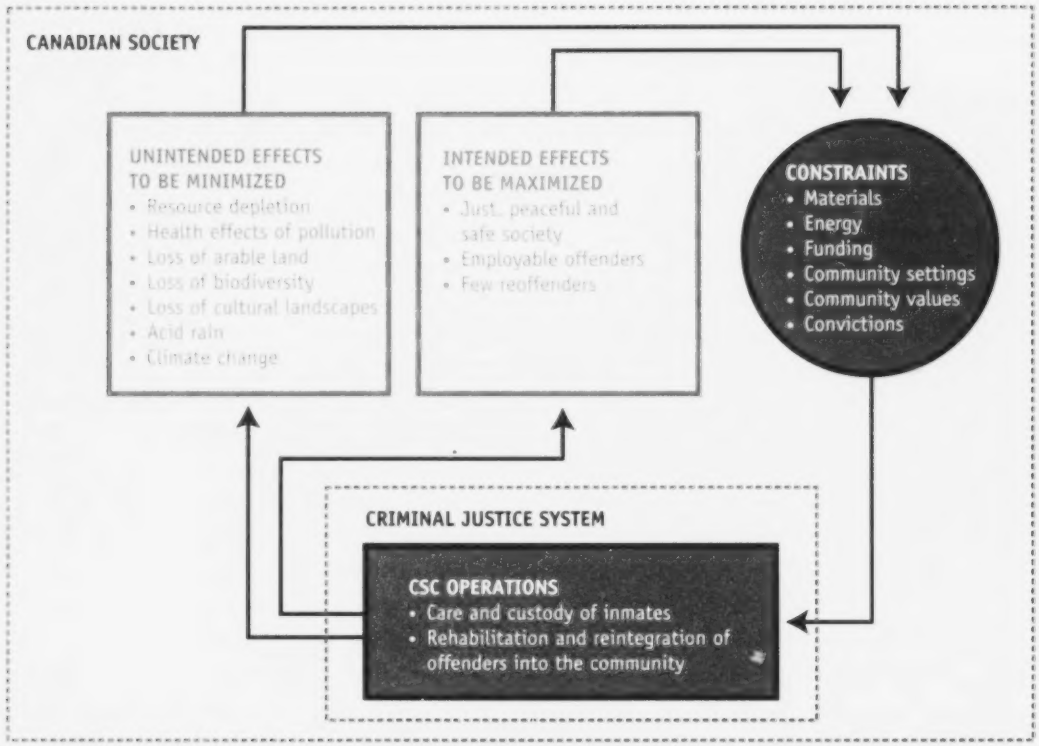

CSC's penitentiaries are like small self-contained communities. They typically house several hundred inmates, providing them with physical and non-physical basic necessities (e.g., food, clothing, shelter, health services, education, recreation and counselling). Available amenities include running water, solid waste removal, sewage systems, heating and ventilation.

Canada spends approximately $1.5 billion annually on the federal correctional system. Sixty percent covers salaries, 30% operating and maintenance costs and 10%, capital costs (2003-2004 Estimates: Report on Plans and Priorities). The overall male institutional population in this period was constant from the previous year at around 12,300, and the population of male offenders under supervision in the community decreased by 2.5% to 7,874. The institutional population of female offenders was 356, while 460 were under community supervision. The number of full-time equivalent personnel employed in fiscal year 2002-2003 was nearing 16,000.

In the eight-year period from 1990 to 1998, CSC increased the total amount of space it occupies by 30%, from 895,623 m^2 to 1,224,613 m^2. This increase was not solely as a result of a greater number of inmates during this time period, but also the replacement of small cells with standard-size cells, more common rooms, and more programming space as old units were replaced. This trend toward increasing space has since dramatically slowed down, with an expected 3% increase in floor space from 1998 to 2008. In 2002-2003, floor space stood at 1,258,938 m^2.

CSC's overall operations can be divided into correctional facilities, CORCAN, offices and offender programs. The activities undertaken in these operations are quite varied (see Appendix 1 for a list).

Issue Scan

This section shows the sustainable development issues that are relevant to CSC's operations.

As was the case for *Revision 2000*, the issues facing CSC remain as outlined in *A Guide to Green Government*, including:

- Sustaining our natural resources
- Protecting the health of Canadians and ecosystems
- Fulfilling our international obligations
- Promoting equity
- Improving the quality of life and well-being

We have not identified any major new environmental issues that should significantly impact on our priorities since 2000.

Similarly, since 2000, there have been no significant changes in the scale and nature of CSC operations. Thus, it is appropriate for CSC to address the same issues that were the focus of *Revision 2000*. The significant SD aspects arising from the issues scan can be grouped into three main topics: emissions to the atmosphere, emissions to the hydrosphere and resource use.

At the beginning of the design process for this strategy, the timing appeared right to begin integrating traditional environmental programs with other programs in CSC. However, we were not able to consider fully the implications of offender programs from the point of view of sustainable development, so integration of those programs into the strategy is not completed. Thus, our traditional programs, such as security, health and reintegration, remain documented through the business planning process (for example, see CSC's Report on Plans and Priorities[8]).

8. *http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/CSC-SCC/CSC-SCCr34_e.asp*

Consultations

This section shows the participants in planning for this strategy and the partners with whom our efforts for sustainable development will need to be integrated in the future.

Consultations for *Revision 2003* began with CSC discussing what was feasible to accomplish in the next few years. We consulted internally with our strategic planning group to gain an understanding of how we may better integrate the SDS with the corporate business lines. Additional internal consultations were held with operational groups across the Agency to ensure that we settled on commitments that were both important and achievable.

Over the spring and summer of 2003, we consulted externally with the RCMP and the Department of the Solicitor General, as well as National Defence, Public Works and Government Services Canada, and with other members of the Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies to gain an understanding of the extent to which we may collaborate in the future.

CSC is an active participant in Sustainable Development in Government Operations (SDGO), an interdepartmental initiative designed to identify and coordinate opportunities to advance the federal commitment to be a leader in sustainable development. Our department is working together with other SDGO departments to adopt common measurement and reporting methods.

As well, we shared our SDS preparation documents with our partners in the SGC portfolio and Justice Canada because they are involved in many ways with the federal safety agenda. The focus of each organization is distinct, however there are obvious commonalities between them.

We found specific areas of mutual interest with the RCMP in particular: preventing crime, raising awareness in local communities, and Aboriginal safety and wellness.

Efforts to build horizontal bridges emphasize the difficulty in deciding who to involve and how to ensure that momentum is sustained. To enable us to form effective partnerships that will grow over time, we intend to maintain this SD forum within the portfolio into the next SD cycle.

Evaluating *Revision 2000*

In this section, we examine some of the strengths and weaknesses of Revision 2000 *and our progress toward the targets set out in that strategy.*

OUR PREVIOUS STRATEGY

In reviewing *Revision 2000* we were satisfied that our goals, objectives and targets aptly addressed CSC's major issues. Our environmental commitments were specific and aligned with our environmental policy. From the layout through the design process, we found little which we felt required change.

One area for improvement that we found was in the breadth of what we place in the strategy. On the one hand, we face challenges implementing the strategy (as discussed below); on the other, we recognize that our offender programs may eventually need to be integrated into our SDS.

PROGRESS ASSESSMENT

Information concerning performance under *Revision 2000* is shown in the following tables. The tasks associated with collecting baseline data and monitoring progress on new 2000 targets have been competing with new external pressures (Treasury Board policies and priorities on contaminated sites, petroleum storage tank compliance and new regulatory reporting requirements on various environmental issues) thus making it difficult to quantify the progress made on achieving our targets. Still, our experience has put us in a much better position to understand what it takes to influence attitudes and obtain results. Where we did have success, we credit the capacity of those involved in CSC to make change happen.

While the overall Agency budget increased slightly from fiscal year 2002-2003, there were many competing priorities for available resources. Over time, we will need to work toward a situation where the SD resource requirements of field units are better understood and planned.

TOPIC 1

EMISSIONS TO THE ENVIRONMENT

Goal 1: The integrity of the atmosphere is protected.

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIVE 1.1: CSC's contribution to climate change is minimal			
TARGET 1.1.1 Emissions of greenhouse gas CO_2 from all sources of combustion are reduced by 2% by March 2004. Comments: An Energy Reporting System for facilities is producing accurate data across CSC. Baseline CO_2 emissions have been established. One major energy retrofit project will yield a significant CO_2 reduction this fiscal year. Although CSC emitted over 4% less CO_2, this is due in part to weather conditions.	→	✓	→
TARGET 1.1.2 Emissions of the greenhouse gas CH_4 from landfills are reduced 38% by March 2004. Comments: The reduction of methane gas that is generated from landfill sites is generally outside the control of CSC. An attempt was made to model and calculate this baseline in 2001, based on the amount of material that was sent to landfill sites. The model proved to be unworkable and the effort was put on hold. CSC will not pursue this target.	✗	✗	✗
OBJECTIVE 1.2: CSC's contributions to smog are minimal			
TARGET 1.2.1 Emissions of volatile organic compounds [VOCs] from fuel leaks and fugitive vapours are reduced 10% by March 2004. Comments: The emissions of volatile compounds and vapours from fuel tanks are dependent on the delivery systems that are being used by the petroleum industry. The systems to prevent emissions of VOCs are currently not readily available in most regions. As a result, progress on this target is generally outside the control of CSC, and the target was not achieved. CSC collected information needed to establish baselines for total emissions of VOCs. The target is being narrowed down to parts of the country where air pollution is a significant issue and where the industry has taken steps to reduce this source of pollution. Practices for avoiding generation of VOCs were included in the new CSC Environmental Guidelines as of 2003.	→	✗	→

→ IN PROGRESS ✗ DELAYED / ON HOLD ✓ ACHIEVED

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIVE 1.3: CSC's contributions to acid rain are minimal			
TARGET 1.3.1 Emissions of the acid gas NO_x from all sources of combustion are reduced 10%, over and above reductions resulting from burning less fuel, by March 2004. Comments: In 2001, CSC collected information needed to establish baselines for total emissions of NO_x. One major energy retrofit project will be completed in fiscal year 2003-2004, and will yield a significant NO_x reduction. This will allow CSC to effectively meet the target that was established.	→	✗	✓
TARGET 1.3.2 Emissions of the acid gas SO_x from all sources of combustion are reduced 10%, over and above reductions from burning less fuel, by March 2004. Comments: CSC is heavily dependent on the petroleum industry for making low-sulfur fuels available for buildings and vehicles. In 2001, CSC collected information needed to establish baselines for total emissions of SO_x. This target will not be pursued since these types of fuels are not yet readily available.	→	✗	✗

TOPIC 2

EFFLUENT DISCHARGES TO THE ENVIRONMENT

Goal 2: The integrity of the hydrosphere is protected.

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIVE 2.1: CSC's contributions to water pollution are minimal			
TARGET 2.1.1 Releases of leachate and runoff containing chemicals from contaminated sites are reduced 50% by March 2004. Comments: A baseline was established to reduce the amount of leachate and chemically laden run-off from contaminated sites. This baseline focused on the remediation and /or containment of the smaller contaminated sites. Since then, the government direction has been clarified to give priority to the high-risk sites. As a result, the target was not met and will be adjusted to reflect the new priorities. Leachate from landfill sites that are used for CSC waste are out of the control and jurisdiction of CSC, and hence do not form part of this baseline.	✗	✗	→

→ IN PROGRESS ✗ DELAYED / ON HOLD ✓ ACHIEVED

	2001-02	2002-03	2003-04
TARGET 2.1.2 Releases of effluent containing bacteria, fertilizers and/or pesticides from farm operations are reduced 10% by March 2004. Comments: In 2002, a report on effluent discharges to the hydrosphere provided a baseline for contaminant-laden effluent releases from farm operations. However, the baseline was found to be unreliable and must be refined. While we continue to strive for reductions, the reporting mechanism to document these reductions cannot be in place until the baseline information has been confirmed.	⊗	⊗	→
TARGET 2.1.3 Releases of effluent from lands treated with pesticides are reduced 50% by March 2004. Comments: In 2002, a report on effluent discharges to the hydrosphere provided a baseline for pesticide-laden effluent releases. CSC land in this category was found to be minimal and this target will be eliminated.	→	⊗	⊗
TARGET 2.1.4 Releases of sewage from buildings to municipal systems where the sewage is not treated are reduced 20% by March 2004. Comments: In 2002, a report on effluent discharges to the hydrosphere provided a baseline for untreated sewage releases. Follow-up work on wastewater treatment plant operations confirmed that no untreated effluent is being released to municipalities except those that are required to treat sewage. This target is no longer applicable for CSC and is being redefined.	→	✓	→

TOPIC 3

INFLUENCE OVER THE FUTURE OF INMATES

Goal 3: The environmental awareness of people is high.

OBJECTIVE 3.1: CSC's contribution to the education of inmates on environmental issues is significant

TARGET 3.1.1 25% of inmates released every year have participated in awareness sessions on environmental issues provided during their academic upgrading (Grades 9 to 12). Comments: Of 7,035 offenders who were released in fiscal year 2002-2003, 2,392 had enrolled in ABE III or ABE IV level Educational Courses, which represents 34% of released offenders for the year.	→	✓	→

→ IN PROGRESS ⊗ DELAYED / ON HOLD ✓ ACHIEVED

TOPIC 4

RESOURCE USE

Goal 4: The availability of natural resources is maintained.

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIVE 4.1: CSC's contribution to depletion of individual physical resources is minimal			
TARGET 4.1.1 Use of water is reduced 20% by March 2004 (from 600 L/day/occupant to 480 L/day/occupant). Comments: After further review, the 2000 baseline of 600 L/day/occupant proved to be inaccurate and lower than the actual consumption. Assessing progress against this target was inappropriate and unrealistic. Hence, the target consumption level could not be achieved. The baseline has been readjusted to 800 L/day/occupant.			
TARGET 4.1.2 Disposal of solid waste in landfills is reduced 38% by March 2004 (from 1.6 kg/day/occupant to 1.0 kg/day/occupant). Comments: CSC is using a baseline taken 10 years ago, as it is still applicable today (2.2 kg per occupant per day). Collecting accurate data in a consistent manner on the amount of material that is being sent to landfill sites has been difficult. As a result, CSC has not been able to report effectively on the progress that has been achieved against this target. Policy now makes it mandatory for all institutions to collect, report and monitor solid-waste data.			

IN PROGRESS DELAYED / ON HOLD ACHIEVED

Our Commitments

This section presents our revised plans for the next few years.

OUR VISION

CSC's vision of the future for Canada is that our population will continue to be at peace with itself and neighbours and in harmony with its environment. From this vision we can begin to see the way we need to structure our world and thus the ends we need to achieve. One of the ends that CSC has to keep pursuing is to ensure that its facilities and resources are managed in such way as to limit the impact on the environment.

TIME HORIZONS

The CESD has stated that federal SDSs need to take a long-term perspective in order to be strategic. Their audit showed that, because of the updating requirement outlined in the *Auditor General Act*, many strategies have had a limited three-year time horizon. CSC has always recognized that planning for the next generation of Canadians is the very essence of SD. We continue in that belief, but we feel that most of our targets need to be framed within a shorter time span in order to make each target more manageable.

ASSUMPTIONS

On its own, CSC cannot bring about an optimal level of sustainable development in Canada, let alone the world. For us to be effective, we need the cooperation of partners in crime prevention, law enforcement and local government. The effective reintegration of offenders into society is a basic mandate and a core business of CSC. As such, activities and progress are reported in a number of alternate avenues, and CSC will continue to report on these activities in this manner.

GOALS, OBJECTIVES AND TARGETS (GOTS)

Although Revision 2000 was a major milestone, the work must continue to meet our SD commitments. To this end, in Revision 2003, we have revisited what is important and what we can reasonably accomplish in setting new GOTs. Our commitments are largely consistent with Revision 2000.[9]

The CESD has repeatedly identified the need to link targets with longer-term objectives and goals. The work coming from the federal Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies (INSDS) suggests the use of a logic model or results chain to illustrate clearly these links. We have used a results chain to help us link our commitments in a logical fashion so that outcomes can be pursued in ways that will show long-term progress toward the goal of sustainability. The table on the following page highlights the new CSC commitments; it is followed by the actions plans on page 17.

9. A sequential numbering system for the GOTs was used in *Revision 2003*. Items present in *Revision 2000* and *Revision 2003*, however, do not necessarily reflect the same attributed numbers for individual GOTs, due to a refocusing of the GOTs for *Revision 2003*. Hence, the numbering in the Action Plan does not track outdated items.

GOAL 1: THE ATMOSPHERE IS PROTECTED

OBJECTIVE 1.1: CSC's contributions to climate change are minimal

TARGET	AMOUNT	BASELINE	CLOSING
1.1.1: Emissions of the greenhouse gas carbon dioxide (CO_2) from all sources of combustion are reduced	8%	2000	03-2010
1.1.2: Emissions of the greenhouse gas group nitrogen oxides (NO_x) are reduced in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley	10%	2004	03-2007

OBJECTIVE 1.2: CSC's contributions to smog are minimal

1.2.1: Emissions of volatile organic compounds (VOCs) from fugitive vapours are reduced in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley	20%	2000	03-2007

GOAL 2: THE HYDROSPHERE IS PROTECTED

OBJECTIVE 2.1: CSC's contributions to water pollution are minimal

TARGET	AMOUNT	BASELINE	CLOSING
2.1.1: Releases of leachate and runoff containing chemicals from contaminated sites are reduced	5%	2000	03-2007
2.1.2: Releases of effluent containing bacteria, fertilizers and/or pesticides from farm operations are reduced	10%	2000	03-2007
2.1.3: Releases of off-specification effluent at sewage treatment outfalls and sewage leaks are reduced	20%	2004	03-2007

GOAL 3: THE AVAILABILITY OF NATURAL RESOURCES IS MAINTAINED

OBJECTIVE 3.1: CSC's contribution to depletion of individual physical resources is minimal

TARGET	AMOUNT	BASELINE	CLOSING
3.1.1: Use of water is reduced (from 800 L/day/occupant to 680 L/day/occupant)	15%	2003	03-2010
3.1.2: Disposal of solid waste in landfills is reduced (from 1.6 kg/day/occupant to 1.3 kg/day/occupant)	20%	2000	03-2007

OBJECTIVE 3.2: Inmates' contribution to depletion of individual physical resources is minimal

3.2.1: Inmates released every year have participated in awareness sessions on environmental issues provided during their academic upgrading (Grades 9 to 12)	30%	2004	March each year

In settling on this list of targets, CSC has dropped targets concerning methane, sulfur dioxide and effluents from certain lands treated with pesticides. These targets have been dropped because they were:

- Redundant (methane is already assumed to be covered by the target for waste going to landfill)
- Eventually achievable with no effort as a result of marketplace changes (sulfur dioxide will be reduced through changes in the refining industry)
- No longer meaningful (the area of non-crop lands on which pesticides are being used is now known to be negligible)

In the process, we also re-examined the remaining targets in light of progress to date and resourcing, increasing the extent to which some would be implemented and decreasing others.

Action Plans

The action plans for each of our targets are shown in the table below.

Assignment of responsibility is also shown in the following table to ensure alignment of expectations for completing actions. The following abbreviations are used in the table:

CEO – Chief Executive Officer
DGF – Director General, Facilities
DGSP – Director General, Strategic Planning
DGTS – Director General, Technical Services
DG, OPR – Director General, Offender Programs and Reintegration
RATS – Regional Administrator, Technical Services (positions exist in each Region)
OPI – Office of Primary Interest (responsible position)

TARGET 1.1.1

Emissions of CO_2 from all sources of combustion are reduced

ACTIONS

1.1.1.1 Confirm the established baseline (OPI: DGTS)
1.1.1.2 Review available and emerging alternatives for each combustion source (OPI: DGTS, DGF, RATSs)
1.1.1.3 Replace or renovate older facilities with energy-efficient accommodations (OPI: DGF)
1.1.1.4 Demolish or dispose of built space no longer required for program needs (OPI: DGF)
1.1.1.5 Retrofit selected areas with new lighting systems and mechanical controls (OPI: DGTS, DGF, RATSs)
1.1.1.6 Tune-up or overhaul central heating plants (OPI: DGTS, DGF, RATSs)
1.1.1.7 Use CSC's energy monitoring protocol to track energy use regularly (OPI: Wardens)

TARGET 1.1.2

Emissions of NO_x are reduced in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley

ACTIONS

1.1.2.1 Confirm the established baseline and segregate Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley facilities (OPI: DGTS)
1.1.2.2 Review available and emerging alternatives for avoiding generation of NO_x or capturing it before it escapes to the atmosphere (OPI: DGTS)
1.1.2.3 Replace or retrofit emission sources with low-NO_x burners or neutralization systems (OPI: DGF, RATSs)

TARGET 1.2.1

Emissions of VOCs from fugitive vapours are reduced in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley

ACTIONS

1.2.1.1 Confirm the established baseline and segregate Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley facilities (OPI: DGTS)

1.2.1.2 Review available and emerging alternatives for avoiding generation of VOCs or capturing them before they escape to the atmosphere (OPI: DGTS)

1.2.1.3 Install vapour recovery systems (OPI: DGF, RATSs)

TARGET 2.1.1

Releases of leachate and runoff containing chemicals from contaminated sites are reduced

ACTIONS

2.1.1.1 Confirm the baseline of chemical-laden leachate and runoff from contaminated sites (OPI: DGTS)

2.1.1.2 Confirm practical alternatives for avoiding generation of leachate and runoff or capture of these liquids before they can escape to the hydrosphere (OPI: DGTS)

2.1.1.3 Periodically (at least annually) update the Agency's Contaminated Sites Management Plan (OPI: DGTS)

2.1.1.4 Remediate contaminated sites based on priorities of location, concentration of contaminants in leachate and runoff, and cost (the least expensive site per kg of contaminant release saved being preferred) (OPI: DGTS, RATSs, Wardens)

TARGET 2.1.2

Releases of effluent containing bacteria, fertilizers and/or pesticides from farm operations are reduced

ACTIONS

2.1.2.1 Confirm the baseline of contaminant-laden effluent release from farm operations (OPI: Corcan CEO)

2.1.2.2 Confirm practical alternatives for avoiding generation of effluent or capture of the liquids before they can escape to the hydrosphere (OPI: DGTS)

2.1.2.3 Install effluent capture and treatment systems (OPI: Corcan CEO)

TARGET 2.1.3

Releases of off-specification sewage treatment outfalls and leaks are reduced

ACTIONS

2.1.3.1 Confirm the baseline of contaminant-laden sewage releases and leaks (OPI: DGTS)

2.1.3.2 Confirm practical alternatives for contaminant removal prior to release to the hydrosphere (OPI: DGTS)

2.1.3.3 Upgrade sewage treatment facilities based on priorities of age and serviceability (OPI: DGF)

TARGET 3.1.1

Use of water is reduced

ACTIONS

3.1.1.1 Confirm the baseline of amounts of water being used (OPI: DGTS, Corcan CEO)

3.1.1.2 Confirm practical alternatives for reducing water consumption, concentrating on processes where water may be wasted (OPI: DGTS, Corcan CEO)

3.1.1.3 Revise processes and/or install water-saving devices based on priorities of volume (OPI: Wardens, Corcan CEO)

TARGET 3.1.2

Disposal of solid waste in landfills is reduced

ACTIONS

3.1.2.1 Confirm the baseline of amounts of solid waste being sent to landfills (OPI: DGTS)

3.1.2.2 Confirm practical alternatives for reducing waste generation, concentrating, in order, on opportunities to reduce, reuse and recycle (3Rs), particularly packaging (OPI: DGTS)

3.1.2.3 Negotiate with suppliers to have them minimize and/or take back packaging and recyclables (OPI: Wardens)

3.1.2.4 Expand recycling programs to cover all institutions (OPI: Wardens)

TARGET 3.2.1

Inmates released every year have participated in awareness sessions on environmental issues provided during their academic upgrading

ACTIONS

3.2.1.1 Semi-annually, obtain the list of inmates who have graduated from academic education (OPI: DG, OPR)

Reporting on Performance

This section describes how we plan to measure our progress.

The Departmental Performance Reports (DPRs) for fiscal year 2002-2003 produced information about our SDS progress. The SD information presented in our DPRs has typically focused on gaps between CSC's actual and planned activities, and not on outcomes achieved. This situation arose because data measurement systems are still being developed.

To improve future reporting, in *Revision 2003*, we have set logically linked goals, objectives and targets that can be measured. While *Revision 2003* is in effect, we will continue to improve our data capture systems to improve our ability to report on our progress, and we expect to have better data in future DPRs. This approach is consistent with Treasury Board's emphasis on results in performance reporting and the need to satisfy the requirements for Parliamentarians and Canadians to determine if progress has been made toward SD.

The performance measures (some would call these "indicators") that we will use are as follows:

- Weight of CO_2 emitted from sources of combustion
- Weight of NO_x emitted in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley
- Weight of VOCs emitted from fuel leaks and fugitive vapours in the Quebec-Windsor corridor and the Fraser Valley
- Volume of releases of leachate and runoff containing chemicals from contaminated sites
- Volume of releases of effluent containing bacteria, fertilizers and/or pesticides from farm operations
- Volume of releases of off-specification sewage treatment outfalls and leaks
- Volume of water used
- Weight of solid waste being sent to landfill
- Number of inmates released every year who have participated in awareness sessions

APPENDIX 1: CSC ACTIVITIES

AREA: CORRECTIONAL FACILITIES

Function: Hold and monitor inmates

Activities:
- Ensure proper custody of inmates
- Provide food services
- Use motorized vehicles (cars, trucks) and surveillance equipment
- Store fuel
- Provide laundry service
- Maintain cells, activity areas, buildings and grounds
- Heat/cool and light cells, activity areas and perimeters
- Construct and renovate buildings (institutions, headquarters and CCCs)
- Maintain water treatment plants and sewage treatment systems

Function: Transfer inmates

Activities:
- Use motorized vehicles (cars, trucks, airplanes, trains, buses, taxis)

Function: Train personnel

Activities:
- Provide classroom instruction
- Provide field training and target practice
- Heat/cool and light training space

AREA: CORCAN

Function: Manufacturing, textiles, services

Activities:
- Design products and purchase materials
- Process materials
- Package and store finished products
- Distribute finished products
- Support use and maintenance of products
- Dispose of products

Function: Construction

Activities:
- Design building and infrastructure projects and purchase materials
- Construct and renovate buildings and infrastructure
- Support use and maintenance of buildings and infrastructure
- Dispose of buildings and infrastructure

Function: Agribusiness

Activities:
- Plan farming and purchase materials
- Cultivate, produce and process farm products
- Package and store finished products
- Distribute finished products
- Support use and maintenance of products
- Dispose of products
- Manage waste products from the livestock

AREA: OFFICES (including offices in facilities)

Function: Plan, set procedures and standards for operations
Activities:
- Store documents, photos, inmate records
- Heat/cool and light office and storage space
- Generate office waste

Function: Build and replace facilities
Activities:
- Buy goods and services for construction/ demolition
- Generate construction/ demolition waste

Function: Train personnel
Activities:
- Provide classroom instruction
- Provide field training and target practice
- Heat/cool and light training space

Function: Travel
Activities:
- Use motorized vehicles (cars, trucks, airplanes, trains, buses, taxis)
- Stay in hotels

AREA: INMATE PROGRAMS

Function: Prepare inmates for release through education
Activities:
- Buy books and writing supplies
- Buy and operate computers
- Inform inmates of societal values
- Train inmates for the job market

Function: Provide safe reintegration of inmates
Activities:
- Operate community-based residential beds (halfway houses)
- Provide offender supervision

Function: Provide chaplaincy services
Activities:
- Ensure appropriate accommodation of religious/spiritual needs (sacred space, worship, diets, religious literature, etc.)
- Provide spiritual counseling to assist with safe reintegration into community

Function: Provide recreation
Activities:
- Buy recreation equipment

Function: Provide health services
Activities:
- Buy medical supplies
- Identify and address physical and mental health needs (including treatment for substance abuse)
- Promote health (including avoidance of injury and illness and prevention of substance abuse)
- Detect and control infectious diseases
- Produce and manage biomedical waste
- Dispose of biomedical waste in a safe manner

Technical Note

WEIGHTS AND MEASURES

The basic system units of measure used in this document are:

Item	Unit	Symbol
weight	gram	g
volume	litre	L
length	metre	m
energy	joule	J

Each multiple of one thousand of the above units has a separate prefix with its own symbol. Some used in this report are:

Increment	Prefix	Symbol
one thousand (10^3)	kilo	k
one million (10^6)	mega	M
one billion (10^9)	giga	G
one trillion (10^{12})	tera	T
one quadrillion (10^{15})	peta	P

These metric system prefixes allow us to avoid compound terms, such as "thousands of kilograms," which is better expressed as megagrams, for which the symbol is Mg. One Mg is often called one tonne, for which the symbol is t. One thousand tonnes is one kilotonne, for which the symbol is kt. One kt is also one billion grams, or one gigagram, for which the symbol is Gg. The gigagram is used in this document because the gram (g) is the basic unit of weight.

One thousand litres is one kilolitre, for which the symbol is kL. One kL is often called one cubic metre, for which the symbol is m^3. There is no term for one thousand cubic metres; rather, the term for this volume is one megalitre, for which the symbol is ML. The millilitre is used in this document because the litre (L) is the basic unit of volume.

CHEMICAL NAMES

The international system for naming chemicals uses abbreviations that involve symbols for the elements that make up compounds. Abbreviations found in this document include:

CO_2	carbon dioxide	**NO_x**	nitrogen oxides	**HC1**	hydrogen chloride
CH_4	methane	**SO_x**	sulfur oxides	**VOC**	volatile organic compound

In addition, the abbreviation PM10 is used for particulate matter smaller than 10 microns in diameter, which is fine dust that can remain suspended in the air for extended periods of time.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : RÉVISION 2003

Maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité

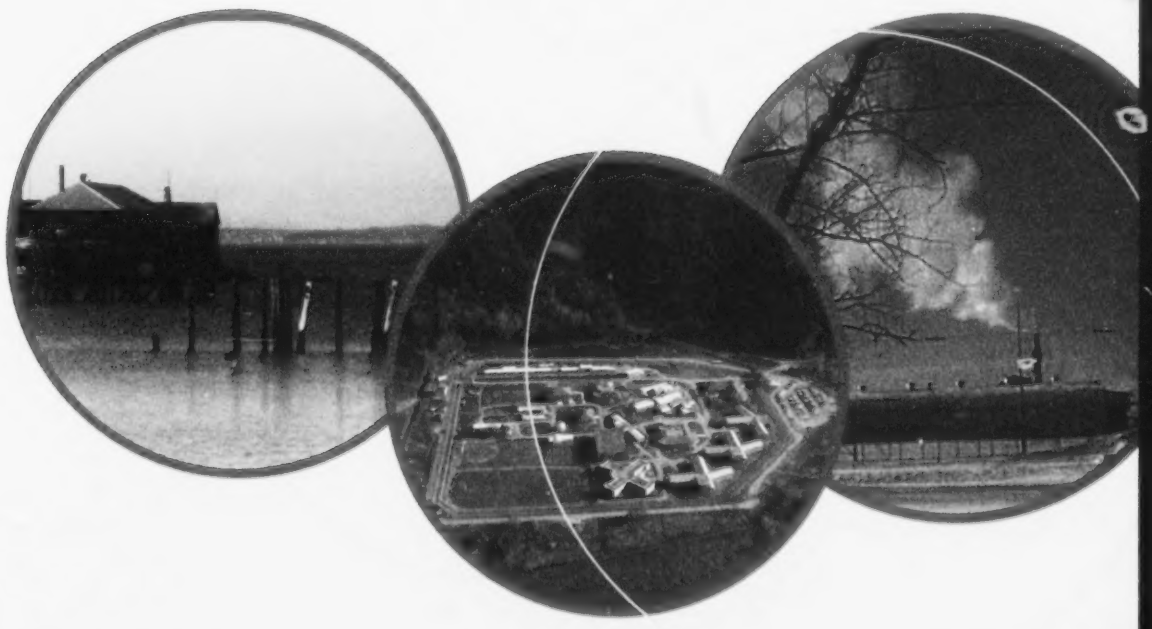

http://www.csc-scc.gc.ca/text/public_f.shtml

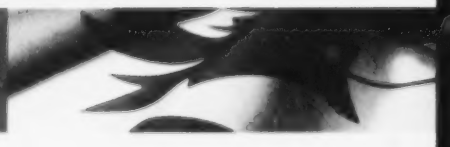

Canada

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada – 2003
N° de catalogue : JS82-80/2003
ISBN : 0-662-67922-9

Paper Eco-Logo® / EcoLogo® Paper

Avant-propos

Le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé des changements au gouvernement canadien, notamment la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile qui réunit au sein d'un même Portefeuille :

- l'ancien portefeuille du Solliciteur général du Canada*;
- le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile;
- le Conseil national de prévention du crime;
- la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada.

Au moment de terminer la troisième Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, on venait seulement d'entreprendre les activités et les processus nécessaires pour créer et reconnaître le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Ainsi, le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile déposera sa première Stratégie de développement durable en 2006. Entre-temps, on dépose la Stratégie de développement durable de l'ancien ministère du Solliciteur général du Canada. Les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs seront évalués et signalés dans le Rapport de rendement annuel du nouveau Ministère ainsi que dans son Rapport sur les plans et les priorités.

* L'ancien ministère du Solliciteur général du Canada, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Centre canadien des armes à feu, le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Message de la Commissaire

Le développement durable est une priorité pour notre gouvernement et pour la société. Enchâssé dans la loi, le développement durable occupe une place de plus en plus importante dans les politiques et les activités de tous les ministères fédéraux.

Le développement durable est une approche visant à organiser notre société pour pouvoir répondre aux besoins immédiats et futurs des citoyens. Cela ne veut pas seulement dire de mettre en œuvre un programme de protection de l'environnement mais plutôt de prendre en considération les répercussions socioéconomiques et biophysiques de chacun des gestes que nous posons.

Le dépôt au Parlement en 1997 de la première Stratégie de développement durable du Service correctionnel du Canada a marqué les débuts de notre participation à un processus formel de planification et de préparation de rapports dont l'objectif est de mettre en œuvre le développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral. Reconnaissant le caractère unique de nos activités, nous, en tant qu'agence à l'intérieur du ministère du Solliciteur général, avons volontairement développé et mis en place deux Stratégies de développement durable au cours des six dernières années. Quoique nous continuons à soumettre notre propre stratégie indépendamment de celles du ministère ou des autres agences qui le constituent, nous amorçons un processus afin d'intégrer notre approche à celles du secrétariat du Solliciteur général, de la GRC et de certains autres ministères fédéraux.

Je suis heureuse d'affirmer que nous avons confirmé nos priorités et nous sommes en voie d'atteindre des résultats qui seront importants pour les Canadiens et les Canadiennes. Tout en continuant à raffiner et mettre en œuvre nos plans, je compte sur notre personnel pour prêter main-forte à nos partenaires et aux autres intervenants en vue d'améliorer notre qualité de vie et d'assurer la viabilité de notre société et de sensibiliser les contrevenants à leurs responsabilités environnementales.

Lucie McClung,
Commissaire

Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC), de concert avec 27 ministères et organismes fédéraux, a publié en 1997 sa première Stratégie de developpement durable (SDD), puis a produit en 2000 une révision de celle-ci. Il s'agit maintenant pour le SCC de sa deuxième révision de la SDD ou de sa troisième stratégie. Dans le cadre de celle-ci, nous avons élargi notre compréhension du concept de développement durable (DD), évalué les progrès que nous avons accomplis jusqu'ici et établi les objectifs que nous souhaitons atteindre au cours des prochaines années. Au cours des trois prochaines années, nous continuerons de travailler au développement durable et, à la fin de cette période, nous procéderons de nouveau à la mise à jour de notre stratégie.

Notre compréhension du développement durable est qu'en comblant les besoins fondamentaux de la population, on peut progresser vers une société dans laquelle les personnes se sentent en sécurité et ont un sentiment d'appartenance qui facilite l'épanouissement et favorise la compassion. Pour y arriver, le SCC devra donc mener ses activités de manière à ce que l'environnement soit en mesure de combler nos besoins sans être dégradé, ni que ne soient épuisées les ressources du Canada ou du monde.

Jusqu'ici, nous avons ciblé trois priorités : la protection de notre atmosphère, de notre eau et de nos ressources, tant physiques qu'humaines. Nous avons commencé à recueillir des données de base concernant les répercussions de nos gestes sur l'environnement, et ce processus s'est avéré stimulant. Nous avons réalisé certains progrès sur la réduction de la pollution et de la consommation des ressources bien que le niveau de progrès varie d'un endroit à un autre. L'atteinte des cibles établies dans la SDD 2000 est entrée en compétition avec des pressions extérieures (les politiques du Conseil du Trésor et les priorités des sites contaminés, l'observation de l'entreposage des réservoirs de carburants et les nouvelles exigences réglementaires de reddition de comptes quant aux diverses questions environnementales) lesquelles ont joués un rôle nous empêchant d'atteindre certaines des cibles visées. Toutefois, nous avons acquis de l'expérience et des connaissances considérables au cours du processus.

Pour la Révision 2003 de la SDD, davantage d'efforts ont été consacrés afin de permettre une plus grande participation d'autres intervenants à notre processus de planification. Ainsi, nous avons sollicité le concours des employés du SCC, tenu des consultations avec nos partenaires du Portefeuille du Solliciteur général (le ministère du Solliciteur général lui-même et la Gendarmerie royale du Canada), participé à des consultations avec des représentants d'autres ministères (tels que Justice Canada, Défense nationale et Citoyenneté et Immigration Canada) afin de mieux comprendre les mandats des intervenants qui collaborent au programme de sécurité sociale du Canada. Dans le cadre de futures SDD, nous serons en mesure d'intégrer davantage notre planification à celles de ces organismes.

Principalement, le SCC a pour mandat de contribuer à une société juste, vivant en paix et en sécurité, par des mesures de garde humaines et par des activités favorisant la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sociale. Afin de mener à bien son mandat, le SCC gère des établissements correctionnels et des bureaux de libération conditionnelle.

Les problèmes auxquels le SCC fait face sont pratiquement demeurés inchangés depuis 2000. À l'échelle globale ou nationale, aucun nouveau problème majeur n'a été signalé. Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre stratégique et juridique régissant le Service, et la nature et la répartition des activités du SCC n'ont pas connu de changements significatifs.

Pour *Révision 2003*, le SCC poursuit trois buts environnementaux : protéger l'atmosphère, l'hydrosphère et conserver les ressources naturelles. Neuf cibles (soit trois par but) traitent des sujets suivants : les émissions de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils, les eaux de ruissellement et les produits de lixiviation provenant des sites contaminés, les effluents produits par les activités fermières, les rejets et les fuites d'eaux usées, la réduction de la consommation d'eau, la réduction des déchets solides et la sensibilisation des détenus à l'environnement.

Nous avons élaboré des plans d'action qui, nous espérons, devraient nous permettre d'atteindre nos buts. Dans le cadre de ces plans d'action, on prévoit préciser nos données de base, trouver des solutions de rechange et mettre en œuvre des changements (qui se résumeront, notamment, par le remplacement de l'équipement, l'adaptation, l'application de mesures correctives, la mise à niveau des installations et la révision du processus).

Pour chacune des cibles fixées, la mesure de notre rendement sera simple, puisque nous avons soigneusement choisi des objectifs qui peuvent être mesurés. Nous continuerons de mettre en place des systèmes de gestion des données qui nous permettront de consigner, d'extraire et de manipuler nos données, afin d'être en mesure de prendre des décisions sur les façons d'améliorer notre rendement.

Table des matières

Message de la Commissaire i
Sommaire ii

Introduction 1

Comprendre le développement durable au SCC 2
- Contexte mondial 2
- La situation au gouvernement fédéral 4

Profil du Service correctionnel 6

Relevé des questions d'intérêt 9

Consultations 10

Évaluation de *Révision 2000* 11
- Notre stratégie précédente 11
- Évaluation des progrès 11

Nos engagements 16
- Notre vision 16
- Perspectives dans le temps 16
- Hypothèses 16
- Buts, objectifs et cibles (BOC) 16
- Plans d'action 19

Reddition de comptes 23

Annexe 1 : Activités du SCC 24

Note technique 27

Introduction

Nous expliquons ici la démarche que nous avons suivie dans la préparation de cette stratégie, laquelle nous inspirera pour les années à venir.

En 1997, le Service correctionnel du Canada (SCC) commença formellement sa démarche vers le développement durable (DD) à partir des programmes de gestion de l'environnement qu'il avait mis en place au début des années 1990. Cette nouvelle démarche fut initiée sous le cadre légal du gouvernement du Canada relatif à la planification du DD, lequel fut enchâssé dans la *Loi sur le vérificateur général* telle que modifiée en 1995. Les ministères et agences désignés furent requis par la loi de publier des stratégies de développement durable (SDD) qui décrivent ce qu'ils ont l'intention d'accomplir et comment ils vont s'acquitter de leurs engagements. En 1995, le gouvernement du Canada a publié des instructions sur comment préparer une SDD dans le document intitulé *Guide de l'écogouvernement*. En accord avec le document du Conseil du Trésor intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, il faut mesurer les résultats et en rendre compte au Parlement[1]. Le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) fut créé afin de vérifier les progrès de chaque ministère et agence.

La SDD 1997 portait autant sur les activités de gestion que sur les résultats finaux spécifiques. Nous avons plus tard constaté que nous avions une capacité limitée pour mesurer le progrès ainsi que de la difficulté à traiter avec tous les engagements généraux que nous avions pris.

La première révision de la SDD du SCC fut complétée en 2000. Dans *Révision 2000*, nous avons réduit le nombre de cibles que nous avions fixé et nous avons concentré plutôt notre attention vers les principaux résultats finaux que nous croyions qu'il était important d'accomplir à l'aide d'un plan d'action propre à chaque cible. Tel que discuté plus bas dans le présent document, nous avons constaté que nous avions toujours de la difficulté à mesurer le progrès de même qu'à mettre en œuvre des changements qui permettraient d'atteindre des résultats mesurés.

Ce document, *Révision 2003*, présente notre seconde évaluation détaillée des progrès ainsi qu'une nouvelle mise au point sur nos efforts. Dans les pages qui suivent, nous discuterons de ce qui a bien fonctionné, des améliorations qui sont appropriées, de même que de la façon différente dont nous prévoyons faire les choses afin d'atteindre les résultats qui, nous sommes convaincus, se traduiront en d'importantes contributions au développement durable.

1. Conseil du Trésor du Canada. 2000. Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes 2000. Ottawa.

Comprendre le développement durable au SCC

Nous expliquons ici l'histoire du développement durable et ce qui est attendu du SCC pour répondre aux exigences requises à la mise en place d'une société durable.

CONTEXTE MONDIAL

Au Canada, dès 1867, le premier ministre John A. MacDonald déplorait la perte de grands arbres dans les forêts de l'est du Canada. En 1915, la Commission de conservation du Canada soulignait que chaque génération a droit aux intérêts sur le capital naturel, mais que le principal devrait être transmis intact à la génération suivante[2].

Sur le plan mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu en 1968, une Conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la biosphère. Cette conférence est souvent citée comme l'événement qui a déclenché un débat mondial sur le développement durable, ou écodéveloppement comme on l'appelait parfois. En 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH) tenue à Stockholm, les discussions ont été axées sur la qualité de vie et l'équité entre les générations. Le concept de la société durable – une société que nous devrions tous aspirer à créer – a commencé à voir le jour, car l'autre solution qui s'offrait était un monde dans lequel les limites à la croissance mèneraient à l'effondrement social.

Après la CNUEH, les Nations Unies ont demandé à Mme Gro Harlem Brundtland d'examiner comment la communauté mondiale pourrait en arriver à une compréhension commune du développement durable et d'élaborer une stratégie environnementale à long terme qui s'appliquerait à partir de l'année 2000. La Commission Brundtland a publié son rapport, *Notre avenir à tous*, en 1987; on y déclarait que le développement durable « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». On retrouve également d'autres définitions dans *Notre avenir à tous*, dont :

- **Développement** – Le principal objectif du développement consiste à satisfaire les besoins et aspirations de l'être humain (besoins essentiels comme de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de travailler et, au-delà de ces besoins essentiels, les gens aspirent légitimement à une meilleure qualité de vie) (p. 52).
- **Développement durable** – Processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité (p. 55).
- **Durabilité** – La problématique des besoins et du bien-être doit intégrer des variables non économiques, telles l'éducation et la santé comme des fins en soi, la pureté de l'air et de l'eau, la protection de la nature dans toute sa beauté (p. 63).

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (CNUED) à Rio de Janeiro (aussi connue sous le nom de Sommet de la Terre) a accepté le développement durable comme

2. Roseland, Mark. 1992. Le développement durable des centres urbains : Guide à l'intention des pouvoirs locaux et municipaux. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

un but commun du développement humain au nom de plus de 160 pays qui participaient à l'événement. Dix ans plus tard, le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg, a permis de produire une déclaration sur le développement durable, un plan ciblé de mise en œuvre et des solutions pour la réalisation d'Action 21[3]. Action 21, un plan originalement élaboré durant le Sommet de la Terre de 1992, est axé sur le développement dans le contexte de la conservation plutôt que de la préservation de nos environnements et de nos ressources naturelles.

Après environ un siècle de discussions, il n'y a toujours pas de consensus sur ce qui est censé « durer » dans le « développement durable », et sur ce qu'est exactement le développement dans ce contexte. Nous constatons aujourd'hui, alors que la population humaine approche les 6,5 milliards, que la première adaptation que nous devons faire est de contrôler nos niveaux de consommation de matières et d'énergie pour qu'il y en ait suffisamment pour nous tous et pour ceux qui viendront après nous – ce qui équivaut à vivre des intérêts de nos ressources naturelles sans appauvrir notre capital naturel. L'hypothèse qui sous-tend notre utilisation de cette définition est que la satisfaction de nos besoins fondamentaux fournira la stabilité qui permettra de combler des besoins plus élevés (voir la figure 1)[4]. La rencontre des

FIGURE 1
Hiérarchie des besoins humains

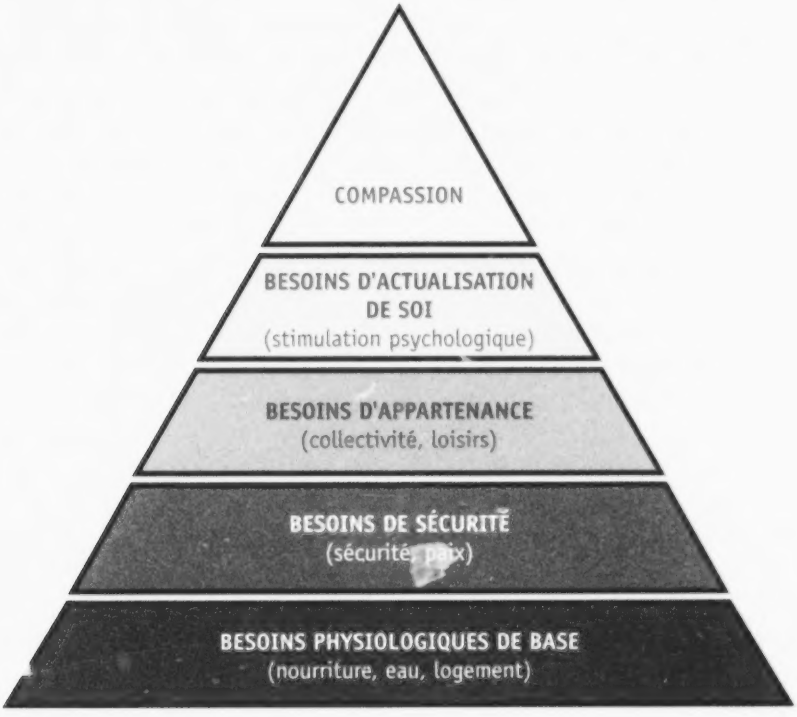

3. Action 21. WWW, Septembre 2003.
http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm
4. Adapté de « Maslow's hierarchy of needs ». Tiré de WWW, Septembre 2003
http://www.sad17.k12.me.us/teachers/bburns/com/documents/human_nature/maslow.html

besoins fondamentaux nous permet d'évoluer vers une société dans laquelle les gens sont en sécurité et ressentent un sentiment d'appartenance qui facilite l'épanouissement et favorise la compassion.

LA SITUATION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il n'y a présentement pas un ensemble de priorités dans le domaine du développement durable, commun à tous les ministères fédéraux. Le rôle que chaque ministère doit jouer ainsi que la façon dont ses stratégies devraient contribuer au programme global du gouvernement fédéral ne sont pas clairement définis. Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) travaille actuellement à établir une vision globale de ce que le Canada sera dans 20 ans selon la perspective du développement durable. Dans l'attente d'une telle vision globale, le SCC continue à établir ses priorités en fonction de son mandat et de ses opérations. Au SCC, nous nous occupons de la prise en charge et de la garde des délinquants sous responsabilité fédérale et nous axons nos activités sur leur réadaptation et leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois en leur offrant des programmes dans les pénitenciers et dans la collectivité. Le SCC gère diverses installations et opère une variété de programmes. Les opérations inhérentes à nos installations physiques comportent des impacts environnementaux et nos programmes de réadaptation offrent aux délinquants des opportunités de contribuer au développement durable, particulièrement après leur libération.

Nous avons tenté d'élargir notre horizon de planification dans cette SDD en regardant notre rôle en relation aux rôles de certains autres ministères. Le coût annuel de la criminalité au Canada est évalué à 46 milliards de dollars, si l'on tient compte des coûts à long terme comme la perte de productivité[5]. Ceci est sans mentionner les coûts non quantifiables de la douleur et de la souffrance des victimes et des autres, ainsi que le fait que les personnes ne se sentent pas en sécurité. Les répercussions de la criminalité s'étendent à tous les secteurs de la société, incluant la santé, les services sociaux, l'éducation, le travail et l'emploi[6]. Afin de combattre le crime, plusieurs ministères et agences au sein du gouvernement du Canada contribuent au respect de la loi et au maintien de l'ordre, comme le SCC, le Solliciteur général du Canada, la GRC, Justice Canada, la Défense nationale ainsi qu'Immigration et Citoyenneté Canada. Ces autres ministères et agences sont nos partenaires.

La *Stratégie nationale sur la prévention du crime* (SNPC) repose sur les principes du développement social. En un mot, les politiques et les programmes destinés à réduire la criminalité et la victimisation visent à éliminer les causes profondes des comportements criminels. Les ministères ayant un mandat lié à la sécurité se partageront les 273 millions de dollars que le gouvernement alloue au cours des quatre prochaines années, dans le cadre de la SNPC, pour aider à offrir des programmes destinés à atténuer les facteurs de risque dans les vies des gens, comme la violence physique et psychologique, les pratiques parentales déficientes et la consommation d'alcool ou de drogues.

Le portefeuille du Solliciteur général du Canada a la responsabilité de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre les politiques et programmes du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale. Le ministère du SGC appuie le solliciteur général et lui fournit des conseils sur tous les aspects du programme national de sécurité publique. Les autres organismes du portefeuille contribuent à l'atteinte des objectifs et des priorités de la Stratégie nationale. Sur le plan du développement durable, la GRC joue un rôle essentiel en aidant les collectivités à déterminer leurs besoins en matière de sûreté et

5. Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : septembre 2003, *http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2001/doc_27386.html*
6. Ibid.

sécurité et à trouver les ressources financières, humaines et intellectuelles nécessaires pour s'attaquer aux causes de la criminalité. Les collectivités qui connaissent leurs propres besoins et capacités semblent mieux comprendre le lien entre la criminalité et les problèmes sociaux. Elles sont susceptibles d'employer des processus plus efficaces pour transformer les préoccupations individuelles en questions intéressant l'ensemble de la collectivité, un élément nécessaire à la création de la cohésion au sein des collectivités.

De même, le ministère de la Justice détient un rôle important pour faire du Canada une société juste et respectueuse des lois. Ce ministère axe ses activités sur l'accessibilité, l'efficacité et l'impartialité du système de justice dans le respect des droits et des libertés de tous en vertu des lois et de la Constitution.

Profil du Service correctionnel

La présente section renferme un résumé de notre organisation et de nos activités.

Le Service correctionnel du Canada fait partie intégrante du système de justice pénale du Canada. Ce système comprend des lois et des règlements, des organismes d'application de ces lois et règlements, des tribunaux et des pénitenciers. L'organisme fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Bureau de l'enquêteur correctionnel, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC.

Le SCC contribue à la protection de la société en encourageant et en aidant activement les délinquants condamnés à deux ans ou plus de prison à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en les soumettant à un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. L'organisme contribue au maintien d'une société juste qui vit en paix et en sécurité, en prenant en charge les délinquants et en assurant leur surveillance, ainsi que leur réadaptation et leur réinsertion sociale. Dans la poursuite de sa mission et la conduite de ses opérations, le SCC doit faire face à différentes contraintes ayant des conséquences biophysiques et socioéconomiques (voir la figure 2).

Le taux de criminalité au Canada influence significativement la qualité de vie des citoyens et la durabilité de sa société. Si le crime devait devenir chose courante, les niveaux de stress affectant les Canadiens pourraient augmenter, tandis que leur santé et leur longévité pourraient en souffrir. Le SCC joue un rôle important en aidant les délinquants à se réadapter et en les préparant à mener une vie productive et sans crime après leur libération. En fait, le taux de criminalité au Canada a diminué en rapport au crime violent.

Le SCC exploite[7]

- 52 pénitenciers,
- 17 centres correctionnels communautaires,
- 71 bureaux de libération conditionnelle,
- 175 maisons de transition (exploitées en vertu d'un contrat passé avec des organisations non gouvernementales), et
- un bureau national et cinq bureaux régionaux.

Dans 31 de ses installations, un organisme de service spécial du SCC, appelé CORCAN, exploite des entreprises dans les domaines de l'agriculture, de la fabrication, de la construction ou des services, qui emploient des détenus et les préparent aux emplois qu'ils occuperont lorsqu'ils auront réintégré la population active. Dans le cadre de ses opérations, le SCC utilise encore approximativement 1 050 véhicules.

7. Rapport sur le rendement du SCC 2002-2003.

FIGURE 2
Rôle du SCC dans un Canada durable

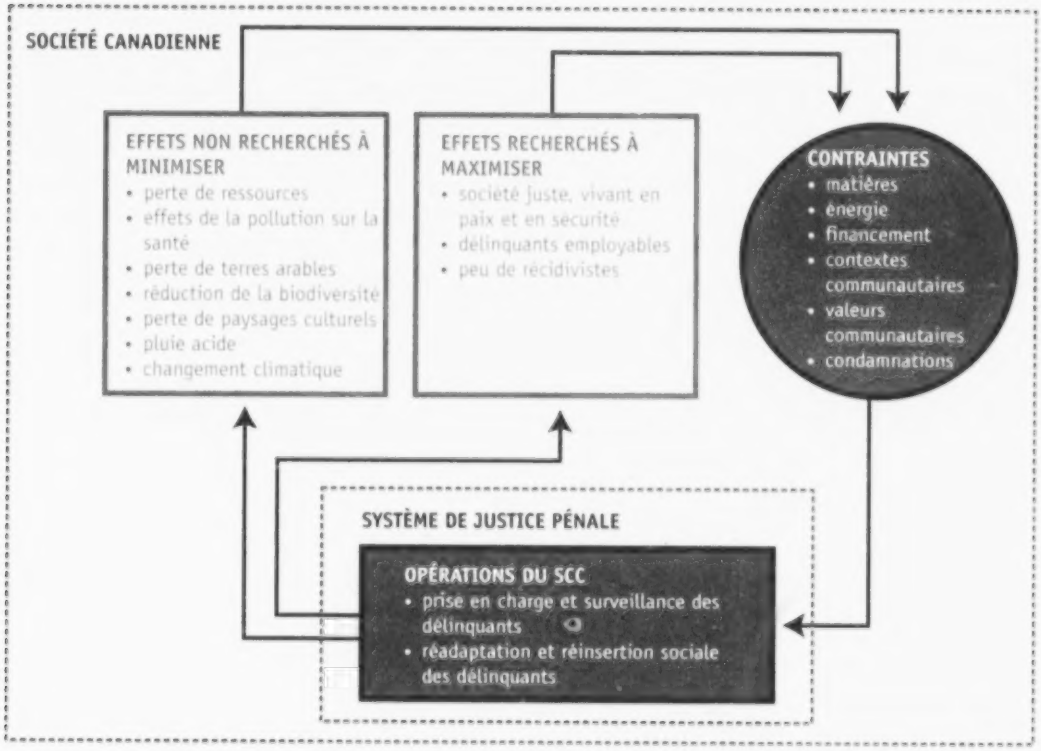
SOCIÉTÉ CANADIENNE
EFFETS NON RECHERCHÉS À MINIMISER
• perte de ressources
• effets de la pollution sur la santé
• perte de terres arables
• réduction de la biodiversité
• perte de paysages culturels
• pluie acide
• changement climatique
EFFETS RECHERCHÉS À MAXIMISER
• société juste, vivant en paix et en sécurité
• délinquants employables
• peu de récidivistes
CONTRAINTES
• matières
• énergie
• financement
• contextes communautaires
• valeurs communautaires
• condamnations
SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE
OPÉRATIONS DU SCC
• prise en charge et surveillance des délinquants
• réadaptation et réinsertion sociale des délinquants

Les pénitenciers du SCC ressemblent à de petites collectivités autonomes. Typiquement, ils abritent plusieurs centaines de détenus et assurent leurs besoins fondamentaux sur les plans physiques et non-physiques (nourriture, vêtements, logement, services de santé, éducation, divertissement et counseling). Les services essentiels disponibles comprennent l'eau courante, l'élimination des déchets solides, les systèmes d'égouts, le chauffage et la ventilation.

Le Canada dépense environ 1,5 milliard de dollars annuellement sur le système correctionnel fédéral. Soixante p. 100 couvre les salaires, 30 % les coûts d'opération et d'entretien et 10 % les coûts en capitalisation (Budget 2003-2004 : Rapport sur les plans et priorités). Au cours de cette période, le nombre total d'hommes incarcérés demeurait le même que l'année précédente à environ 12 300, et le nombre de délinquants de sexe masculin en liberté surveillée dans la collectivité a diminué de 2,5 %, passant à 7 874. Le nombre de délinquantes en établissement était de 356, alors que 460 d'entre elles étaient sous surveillance dans la communauté. Le nombre d'équivalents temps plein employés au cours de l'exercice 2002-2003 s'élevait à près de 16,000.

Au cours de la période de huit ans allant de 1990 à 1998, la superficie totale occupée par le SCC a augmenté de 30 %, passant de 895 623 m² à 1 224 613 m². Cet accroissement ne découlait pas seulement de l'augmentation du nombre de détenus, mais résultait aussi du remplacement des petites cellules par des cellules régulières, de l'augmentation du nombre de salles communes et de l'accroissement de

l'espace affecté aux programmes, au fur et à mesure du remplacement des anciennes unités. Cette tendance à occuper plus d'espace s'est renversée significativement alors que le taux d'augmentation prévu pour la période 1998-2008 n'est plus que de 3 %. En 2002-2003, la superficie occupée s'élevait à 1 258 938 m².

L'ensemble des opérations du SCC peut être divisé comme suit : établissements correctionnels, CORCAN, bureaux et programmes à l'intention des détenus. Les activités entreprises dans le cadre de ces opérations sont très variées (voir une liste à l'annexe 1).

Relevé des questions d'intérêt

Cette section comprend les questions de développement durable qui sont pertinentes aux opérations du SCC.

Comme c'était le cas pour *Révision 2000*, les questions que traite le SCC demeurent telles que soulignées dans le *Guide de l'écogouvernement*, et comprennent :

- la durabilité de nos ressources naturelles
- la protection de la santé des canadiens et des écosystèmes
- le respect de nos obligations internationales
- la promotion de l'équité
- l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être

Nous n'avons découvert aucun nouvel aspect environnemental qui pourrait modifier nos priorités depuis l'an 2000.

Ainsi, depuis l'an 2000, aucun changement important n'est survenu à l'échelle du SCC ni dans la nature de ses opérations. Par conséquent, il semble approprié que le SCC traite des mêmes questions qui étaient au cœur de *Révision 2000*. Les volets importants du DD découlant de ce relevé des questions d'intérêt peuvent être regroupés en trois sujets principaux : les rejets dans l'atmosphère, les rejets dans l'hydrosphère et l'utilisation des ressources.

Au commencement du processus de conception de cette stratégie, l'occasion semblait bonne pour intégrer les programmes environnementaux traditionnels au mandat et à la mission du SCC. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de prévoir l'incidence des programmes à l'intention des contrevenants du point de vue du développement durable, ainsi l'intégration de ces programmes dans la stratégie n'a-t-elle pu être complétée. Par conséquent, la plupart de nos programmes traditionnels, tels que la sécurité, la santé et la réintégration, sont documentés à travers le processus de planification d'affaires (par exemple, voir le Rapport sur les plans et priorités du SCC[8]).

8. *http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/CSC-SCC/CSC-SCCr34_f.asp*

Consultations

Cette section décrit les participants qui planifient la présente stratégie ainsi que les partenaires avec lesquels nous devrons harmoniser nos efforts de développement durable à l'avenir.

Les consultations en vue de la Révision 2003 ont commencé à partir de discussions internes sur ce qu'il était possible d'accomplir au cours des prochaines années. Nous avons consulté notre groupe de planification stratégique, afin de trouver la meilleure façon d'intégrer la SDD aux secteurs d'activités corporatives. Nous avons tenu d'autres consultations internes auprès des groupes opérationnels de l'Agence, afin d'établir des engagements à la fois d'envergure et à notre portée.

Au cours du printemps et de l'été 2003, nous avons consulté la GRC et le ministère du Solliciteur général, tout comme la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les autres membres du réseau interministériel sur les Stratégies de développement durable, afin de mieux entrevoir les possibilités d'expansion du bassin des partenaires éventuels.

Ainsi, nous avons partagé nos documents de préparation de la SDD avec nos partenaires du portefeuille du SGC et de Justice Canada parce qu'ils se sont engagés sur de multiples points, à respecter le programme du gouvernement fédéral en matière de sécurité. Chaque organisme se concentre sur des buts distincts mais il y a plusieurs points communs entre eux.

Le SCC participe au Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle conçue pour déterminer et coordonner les occasions de promouvoir l'engagement du fédéral d'être un chef de file en DD. Notre ministère travaille avec d'autres ministères du DDOG dans le but d'adopter des mesures et des méthodes communes pour faire rapport.

Nous avons trouvé des domaines spécifiques d'intérêt commun avec la GRC en particulier : la sensibilisation croissante des communautés locales, la prévention du crime et la sûreté et le bien-être des autochtones.

Les efforts pour créer des liens horizontaux mettent en évidence la difficulté de déterminer quelles personnes doivent être impliquées et comment s'assurer que l'entrain soit soutenu. Afin de nous permettre de former des partenariats efficaces que nous pourrons facilement entretenir, nous avons l'intention de maintenir ce forum sur le développement durable au sein du portefeuille au cours du prochain cycle de la SDD.

Évaluation de *Révision 2000*

Dans cette section, nous étudierons quelques-unes des forces et des faiblesses de Révision 2000 ainsi que les progrès réalisés en regard de l'atteinte des cibles visées par cette stratégie.

NOTRE STRATÉGIE PRÉCÉDENTE

En passant en revue *Révision 2000*, nous étions satisfaits que nos buts, nos objectifs et nos cibles correspondent avec justesse aux principaux enjeux du SCC. Nos engagements envers l'environnement sont bien définis et respectent notre politique environnementale. De la conception à la mise en page, nous avons conclu que peu de modifications n'étaient requises.

Par contre, la stratégie nous a semblé manquer de profondeur. D'un côté, nous comprenons les difficultés de toute mise en œuvre d'une stratégie (tel que discuté ci-dessous); d'un autre côté, nous constatons que nos programmes à l'intention des contrevenants nécessiteront sans doute leur intégration dans notre SDD.

ÉVALUATION DES PROGRÈS

L'information concernant le rendement en fonction de *Révision 2000* apparaît dans les tableaux ci-dessous. Les tâches associées à la collecte des données de référence de même que le suivi du progrès concernant les nouvelles cibles dans *Révision 2000*, étaient en compétition avec de nouvelles pressions externes (Politiques et Priorités du Conseil du Trésor sur les sites contaminés, la poursuite de la conformité sur nos réservoirs pétroliers et de nouvelles exigences de reddition de comptes quant à diverses questions environnementales), ce qui a rendu difficile la tâche de quantifier les progrès réalisés vers l'atteinte de nos cibles. Néanmoins, notre expérience nous place dans une bien meilleure position pour comprendre ce qui nous permettra de modifier les attitudes et d'obtenir des résultats. Nos succès, nous les devons à la capacité des personnes engagées dans le SCC d'apporter les changements qui s'imposent.

Même si le budget de l'Agence a légèrement augmenté au cours de l'année financière 2002-2003, les gestionnaires ont dû jongler avec plusieurs priorités concurrentes en fonction des ressources disponibles. Au fil des ans, nous devrons créer des conditions où les ressources requises par les unités opérationnelles seront mieux comprises et planifiées.

SUJET 1

ÉMISSIONS DANS L'ENVIRONNEMENT

But 1 : Protection de l'intégrité de l'atmosphère.

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIF 1.1 : Les contributions du SCC aux changements climatiques ont minimales			
CIBLE 1.1.1 D'ici mars 2004, réduction de 2 % des émissions de CO_2, un gaz à effet de serre, produites par toutes les sources de combustion. Commentaires : Un système de rapports des consommations d'énergie pour les établissements génère des données fiables à la grandeur du SCC. Le niveau d'émissions de CO_2 de référence a été déterminé. Un projet de rénovation majeure en matière d'efficacité énergétique aura pour effet une réduction importante de nos émissions en CO_2 au cours de la présente année financière. Quoique le SCC ait produit 4 % moins de CO_2, ce résultat est attribuable en partie aux conditions météorologiques.	→	✓	→
CIBLE 1.1.2 D'ici mars 2004, réduction de 38 % des émissions de CH_4, un gaz à effet de serre, produites par les décharges. Commentaires : La réduction du méthane généré par les décharges est généralement en dehors du contrôle du SCC. Une tentative pour modéliser et calculer ce niveau de référence, basée sur la quantité des déchets dirigés vers les décharges contrôlées, a été effectuée en 2001. Le modèle développé s'est avéré inadéquat et le projet a alors été mis en attente. Le SCC n'entend pas poursuivre cette cible.	✗	✗	✗
OBJECTIVE 1.2 : La contribution du SCC au smog est minimale			
CIBLE 1.2.1 D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de composés organiques volatiles (COV) dues aux fuites de carburant et aux vapeurs fugitives. Commentaires : Les émissions de composés organiques volatiles et les vapeurs des réservoirs de carburant dépendent des systèmes de livraison de l'industrie pétrolière. Les systèmes de récupération des émissions de COV ne sont présentement pas disponibles dans la plupart des régions. Par conséquent, le SCC n'a pas atteint cette cible puisque l'avancement dans ce secteur est généralement en dehors de son contrôle. Le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux d'émissions de COV. L'application de la cible sera réduite aux régions du pays, là où la pollution atmosphérique est la plus importante et où l'industrie a entrepris des démarches pour réduire les sources de pollution. Les bonnes pratiques pour réduire les émissions de COV sont incluses dans les nouvelles Lignes directrices environnementales de 2003.	→	✗	→

→ EN COURS ✗ RETARDÉE/EN ATTENTE ✓ ATTEINTE

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIF 1.3 : La contribution du SCC aux pluies acides est minimale			
CIBLE 1.3.1 D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de NO_x produites par toutes les sources de combustion de plus que celles permises par les réductions de la consommation de carburant. Commentaires : En 2001, le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux de référence pour toutes les émissions de NO_x. Un projet de rénovation majeure en matière d'efficacité énergétiques sera complété au cours de l'année 2003-2004 et aura pour effet une réduction importante de nos émissions en NOx. Ce projet permettera au SCC de rencontrer la cible fixée de manière efficace.	→	⊗	✓
CIBLE 1.3.2 D'ici mars 2004, réduction de 10 % des émissions de SO_x produites par toutes les sources de combustion de plus que celles permises par les réductions de la consommation de carburant. Commentaires : Le SCC est très grandement dépendant de l'industrie pétrolière quant à la disponibilité de carburants à faible teneur en soufre pour les bâtiments et les véhicules. En 2001, le SCC a recueilli les informations requises pour fixer les divers niveaux de référence pour toutes les émissions de SOx. Cette cible ne sera pas poursuivie puisque ces types de carburants ne sont pas facilement accessibles.	→	⊗	⊗

SUJET 2

REJETS D'EFFLUENTS DANS L'ENVIRONNEMENT

But 2 : Protection de l'intégrité de l'hydrosphère.

OBJECTIF 2.1 : La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale			
CIBLE 2.1.1 D'ici mars 2004, réduction de 50 % des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés. Commentaires : Une tentative pour confirmer le niveau de référence des lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques a été réalisée. L'accent a été mis principalement sur la correction et/ou la rétention des plus petits sites contaminés. Depuis, le gouvernement a clarifié sa position et donne maintenant une plus grande priorité aux sites contaminés présentant les risques les plus élevés. Découlant de ce fait, la cible n'a pas été atteinte et sera révisée pour tenir compte des nouvelles priorités. Les rejets de lixiviats provenant des décharges contrôlées utilisées par le SCC sont en dehors de son contrôle, ne relèvent pas de la compétence du SCC et par conséquent, ne font pas partie de cette tentative.	⊗	⊗	→

→ EN COURS ⊗ RETARDÉE/EN ATTENTE ✓ ATTEINTE

	2001-02	2002-03	2003-04
CIBLE 2.1.2 D'ici mars 2004, réduction de 10 % des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles. Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les effluents chargés en contaminants rejetés par les exploitations agricoles. Toutefois, la fiabilité de ce niveau de référence est discutable et sera améliorée. Mais, bien que nous continuons à faire notre possible pour réduire les rejets, le système de déclaration servant à documenter ces réductions ne peut pas être mis en place avant la confirmation du niveau de référence.	⊗	⊗	→
CIBLE 2.1.3 D'ici mars 2004, réduction de 50 % des rejets d'effluents provenant de terres traitées aux pesticides. Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les effluents chargés en pesticides. La superficie des terres du SCC qui se classent dans cette catégorie, ne justifie pas que nous poursuivions cette cible.	→	⊗	⊗
CIBLE 2.1.4 D'ici mars 2004, réduction de 20 % des rejets en eaux usées provenant des bâtiments lorsque les eaux usées sont acheminées vers les systèmes municipaux qui ne traitent pas les rejets. Commentaires : En 2002, un rapport sur les rejets d'effluents dans l'hydrosphère a fourni un niveau de référence concernant les eaux usées non traitées. Des travaux subséquents sur les usines de traitement des eaux usées ont confirmé qu'aucun effluent non traité n'est acheminé vers des systèmes municipaux qui ne traitent pas les rejets. Cette cible n'est donc plus applicable mais sera toutefois réorientée.	→	✓	→

→ EN COURS ⊗ RETARDÉE/EN ATTENTE ✓ ATTEINTE

SUJET 3

INFLUENCE SUR LE FUTUR DES DÉTENUS

But 3 : La sensibilisation des personnes en matière d'environnement est grande.

	2001-02	2002-03	2003-04
OBJECTIF 3.1 : La contribution du SCC à l'éducation des détenus en matière de problèmes environnementaux est importante			
CIBLE 3.1.1 25 % des détenus libérés chaque année ont participé à des sessions de sensibilisation en matière d'environnement. Ces sessions sont intégrées au programme d'études secondaires (de niveaux 9 à 12). Commentaires : Des 7 035 délinquants qui ont été mis en liberté au cours de l'exercice 2002-2003, 2 392 s'étaient inscrits à des cours d'éducation de niveau FBA III ou FBA IV, ce qui représente 34 % des délinquants libérés au cours de l'année.	→	✓	→

SUJET 4

UTILISATION DES RESSOURCES

But 4 : Le maintien de la disponibilité des ressources naturelles.

OBJECTIF 4.1 : La contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale			
CIBLE 4.1.1 D'ici mars 2004, réduction de 20 % de la consommation d'eau (qui passera de 600 L à 480 L par jour par occupant). Commentaires : Suite à un nouvel examen, le volume de référence établi à 600 L pour l'année 2000 s'est avéré erroné et inférieur à la consommation effective. Le suivi du progrès par rapport à cette cible n'était pas efficace et non réaliste. Ainsi, le niveau de consommation visé n'a pas été atteint. Le volume de référence a été rajusté à 800 L par jour par occupant.	✗	✗	→
CIBLE 4.1.2 D'ici mars 2004, réduction de 38 % des rejets de déchets solides dans les décharges (qui passeront de 1,6 kg à 1,0 kg par jour par occupant). Commentaires : Le SCC utilise un niveau de référence mesuré il y a dix ans, étant donné qu'il est encore applicable aujourd'hui (2,2 kg par occupant par jour). Il a été très difficile de recueillir régulièrement des données exactes relativement à la quantité de matériel acheminé vers les décharges contrôlées. Par conséquent, le SCC n'a pas été en mesure de communiquer efficacement le compte rendu sur le progrès réalisé par rapport à cette cible. Tous les établissements sont maintenant requis, par une politique, de saisir, rapporter et surveiller les données sur les déchets.	✗	✗	→

→ EN COURS ✗ RETARDÉE/EN ATTENTE ✓ ATTEINTE

Nos engagements

La présente section traite des nos plans révisés pour les prochaines années.

NOTRE VISION

La vision du SCC sur l'avenir du Canada veut que notre population continuera d'être en paix avec elle-même et nos voisins, ainsi qu'en harmonie avec son environnement. En vertu de cette vision, nous pouvons commencer à voir la façon dont nous devons structurer notre monde, et par conséquent, les fins que nous devons accomplir. Une des fins que le SCC doit continuer à poursuivre, consiste à s'assurer que ses installations et ses ressources sont gérées d'une manière qui limite les impacts sur l'environnement.

PERSPECTIVES DANS LE TEMPS

La CEDD a déclaré qu'afin d'être stratégiques, les SDD fédérales doivent adopter une perspective à long terme. Leur vérification a démontré qu'à cause de l'exigence de mise à jour stipulée dans la *Loi sur le vérificateur général*, plusieurs stratégies s'en sont tenues à une perspective temporelle limitée à trois ans. Depuis le début du processus de planification du DD, le SCC a reconnu que la planification pour la prochaine génération de Canadiens constitue l'essence même du DD. Tout en maintenant cette conviction, nous sommes d'avis que la plupart de nos cibles doivent être encadrées à l'intérieur de quelques années si nous voulons donner à chaque cible, le niveau d'attention qu'elle mérite sur le plan de la gestion.

HYPOTHÈSES

De lui-même, le SCC ne peut pas élever à un niveau optimal le développement durable au Canada, sans parler du monde entier. Selon nous, pour qu'il prenne effet, nous avons besoin de la coopération de partenaires en prévention du crime, en application de la loi et des gouvernements locaux. La réinsertion sociale efficace des délinquants dans la population active constitue une activité principale qui fait partie du mandat du SCC. De ce fait, le SCC communique ses activités et le progrès réalisé en utilisant différentes méthodes de rapports, et en entend continuer de le faire de cette manière dans l'avenir.

BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES (BOC)

Quoique *Révision 2000* a marqué une étape importante, nous devons continuer nos efforts en vue de respecter nos engagements de DD. À cette fin, nous avons revu ce qui est important ainsi que ce que nous pouvons raisonnablement accomplir lors de l'élaboration des nouveaux buts, objectifs et cibles de la *Révision 2003*. Dans une large mesure, les nouveaux engagements sont cohérents avec la *Révision 2000*.[9]

La CEDD a répété à plusieurs reprises la nécessité de lier les cibles aux objectifs et aux buts à long terme. Les travaux émanant du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) suggèrent l'utilisation d'une structure logique ou chaîne d'événements afin d'illustrer ces liens. Nous avons utilisé une chaîne d'événements pour nous aider à lier nos engagements d'une manière logique afin que les résultats puissent être suivis d'une façon qui démontrera le progrès à long terme. Le tableau de la page suivante indique les nouveaux engagements pris par le SCC; il est suivi du plan d'action en page 19.

9. Nous avons utilisé un système de numérotation en série pour la description des buts, des objectifs et des cibles (BOC) de *Révision 2003*. Néanmoins, la présentation des points individuels de *Révision 2000* et de *Révision 2003* ne correspond pas nécessairement en raison d'un réorientation des BOC de *Révision 2003*. En conséquence, la numérotation du Plan d'action ne fait pas référence aux points périmés.

BUT 1 : PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

OBJECTIF 1.1 : La contribution du SCC aux changements climatiques est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
1.1.1 : Réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2), un gaz à effet de serre, produites par toutes les sources de combustion	8 %	2000	03-2010
1.1.2 : Réduction des émissions d'oxydes d'azote (NO_x), des gaz à effet de serre dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser	10 %	2004	03-2007

OBJECTIF 1.2 : La contribution du SCC au smog est minimale

1.2.1 : Réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues aux vapeurs fugitives dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser	20 %	2000	03-2007

BUT 2 : PROTECTION DE L'HYDROSPHÈRE

OBJECTIF 2.1 : La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
2.1.1 : Réduction des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés	5 %	2000	03-2007
2.1.2 : Réduction des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles	10 %	2000	03-2007
2.1.3 : Réduction des effluents d'égouts ne respectant pas les normes au point de rejet ainsi que des fuites provenant des systèmes de traitement des eaux usées	20 %	2004	03-2007

BUT 3 : MAINTIEN DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF 3.1 : La contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale

CIBLE	QUANTITÉ	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DATE DE CLÔTURE
3.1.1 : Réduction de la consommation d'eau (qui passera de 800 L à 680 L par jour par occupant)	15 %	2003	03-2010
3.1.2 : Réduction de l'élimination des déchets solides dans les décharges (qui passeront de 1,6 kg à 1,3 kg par jour par occupant)	20 %	2000	03-2007

OBJECTIF 3.2 : La contribution du détenu à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale

3.2.1 : Les détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires (niveaux 9 à 12)	30 %	2004	Chaque année en mars

En établissant cette liste de cibles, le SCC a laissé tomber les cibles concernant le méthane, le dioxyde de soufre et les effluents provenant des terres traitées aux pesticides. Ces cibles ont été retirées parce qu'elles étaient :

- répétitives (nous assumons que le méthane est déjà couvert par la cible sur les déchets solides destinés à l'enfouissement)
- éventuellement atteintes sans effort par suite de changements du marché (le dioxyde de soufre sera réduit suite aux changements dans l'industrie du raffinage)
- devenues sans intérêt (il a été déterminé que la surface représentée par les terres non cultivées où des pesticides sont utilisés est négligeable)

Au cours du processus, nous avons aussi réexaminé les cibles restantes sous l'angle des progrès réalisés jusqu'à présent et du niveau de ressourcement requis. Conséquemment, certaines cibles ont été élevées et d'autres abaissées.

Plans d'action

Les plans d'action pour chacune de nos cibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

L'attribution de la responsabilité est également présentée dans le tableau suivant afin d'assurer la concordance entre les attentes et les actions à compléter. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le tableau :

DE – Directeur exécutif
DGI – Directeur général des installations
DGPS – Directeur général de la planification stratégique
DGST – Directeur général des Services techniques
DGPRD – Directeur général, Programme et réinsertion sociale des délinquants
ARST – Administrateurs régionaux des Services techniques
(ce poste existe dans chaque région)
BPR – Bureau de première responsabilité (poste de responsabilité)

CIBLE 1.1.1
Réduction des émissions de CO_2 produites par toutes les sources de combustion

ACTIONS

1.1.1.1 Confirmer le niveau de référence (BPR : DGST)
1.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement pour chaque type source de combustion (BPR : DGST, DGI, ARST)
1.1.1.3 Remplacer ou rénover les installations par des installations à haute efficacité énergétique (BPR : DGI)
1.1.1.4 Éliminer les espaces en surplus (BPR : DGI)
1.1.1.5 Installer dans certaines zones des nouveaux systèmes d'éclairage et de contrôle mécanique (BPR : DGST, DGI, ARST)
1.1.1.6 Faire une mise au point ou une remise en état des usines de chauffage central (BPR : DGST, DGI, ARST)
1.1.1.7 Suivre le protocole de contrôle de l'énergie du SCC pour vérifier régulièrement la consommation d'énergie (BPR : Directeurs d'établ.)

CIBLE 1.1.2

Réduction des émissions de NO_x dans le corridor Québec-Windsor corridor et la vallée du Fraser

ACTIONS

1.1.2.1 Confirmer le niveau de référence et grouper à part les installations dans le corridor Québec-Windsor corridor et dans la vallée du Fraser (BPR : DGST)

1.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de NO_x ou de s'assurer de sa capture avant qu'il ne s'échappe dans l'atmosphère (BPR : DGST)

1.1.2.3 Remplacer ou rénover les sources d'émission par des brûleurs produisant peu de NO_x ou par des systèmes de neutralisation (BPR : DGI, ARST)

CIBLE 1.2.1

Réduction des COV dues aux vapeurs fugitives dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser

ACTIONS

1.2.1.1 Confirmer le niveau de référence et grouper à part les installations dans le corridor Québec-Windsor corridor et dans la vallée du Fraser (BPR : DGST)

1.2.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de COV ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'atmosphère (BPR : DGST)

1.2.1.3 Installer des systèmes de récupération des vapeurs en fonction des priorités des emplacements (BPR : ARST)

CIBLE 2.1.1

Réduction des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés

ACTIONS

2.1.1.1 Confirmer le niveau de référence en produits chimiques des eaux de ruissellement et des lixiviats qui s'échappent de sites contaminés (BPR : DGST)

2.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de remplacement permettant d'éviter la production de ces lixiviats ou de ces eaux de ruissellement ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'hydrosphère (BPR : DGST)

2.1.1.3 Mettre à jour périodiquement (au moins annuellement) le Plan de gestion des sites contaminés de l'Agence (OPI : DGTS)

2.1.1.4 Remettre les sites contaminés en état, en fonction des priorités des emplacements, de la concentration des contaminants dans les lixiviats et les eaux de ruissellement, et des coûts (en choisissant de préférence la solution la moins coûteuse par kg de contaminant rejeté) (BPR : DGST, ARST, Directeurs d'établ.)

CIBLE 2.1.2

Réduction des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles

ACTIONS

2.1.2.1 Confirmer le niveau de référence des effluents contaminés rejetés par les exploitations agricoles (BPR : DE Corcan)

2.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques permettant d'éviter la production de tels effluents ou de s'assurer de leur capture avant qu'ils ne s'échappent dans l'hydrosphère (BPR : DGST)

2.1.2.3 Installer des systèmes de capture et de traitement des effluents (BPR : DE Corcan)

CIBLE 2.1.3

Réduction des effluents d'égouts ne respectant pas les normes au point de rejet ainsi que des fuites provenant des systèmes de traitement des eaux usées

ACTIONS

2.1.3.1 Confirmer le niveau de référence des eaux usées contaminées rejetées et fuites (BPR : DGST)

2.1.3.2 Confirmer les possibilités pratiques d'élimination des contaminants avant le rejet de ces eaux dans l'hydrosphère (BPR : DGST)

2.1.3.3 Améliorer les installations d'épuration des eaux usées en fonction des priorités établies par leur âge et leur état (BPR : DGI)

CIBLE 3.1.1

Réduction de la consommation d'eau

ACTIONS

3.1.1.1 Confirmer la consommation d'eau de référence (BPR : DGST, DE Corcan)

3.1.1.2 Confirmer les possibilités pratiques de réduction de la consommation d'eau, en se concentrant sur les processus pouvant entrainer une perte d'eau (BPR : DGST, DE Corcan)

3.1.1.3 Corriger les processus et/ou installer des dispositifs permettant d'économiser l'eau en fonction des priorités de volume (BPR : Directeurs d'établ., DE Corcan)

CIBLE 3.1.2

Réduction de l'élimination des déchets solides dans les décharges

ACTIONS

3.1.2.1 Confirmer le niveau de référence des quantités de déchets solides envoyés aux décharges (BPR : DGST)

3.1.2.2 Confirmer les possibilités pratiques de réduction des quantités de déchets produits, en se concentrant, dans l'ordre, sur les possibilités de réduire, de réutiliser et de recycler (3R), en particulier les emballages (BPR : DGST)

3.1.2.3 Négocier avec les fournisseurs pour qu'ils réduisent et/ou reprennent leurs emballages (BPR : Directeurs d'établ.)

3.1.2.4 Étendre les programmes de recyclage de façon à inclure tous les établissements (BPR : Directeurs d'établ.)

CIBLE 3.2.1

Les détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires

ACTIONS

3.2.1.1 À chaque semestre, se procurer la liste des détenus qui auront terminé le programme d'éducation du SCC (BPR : DGPRD)

Reddition de comptes

Cette section présente comment nous mesurerons nos progrès.

Les rapports sur la mesure du rendement (RMR) de l'exercice 2002-2003 contiennent des informations sur les progrès que nous avons réalisés grâce à notre stratégie de développement durable. Les renseignements qui sont présentés dans nos RMR portent sur les écarts entre les activités prévues et les activités réelles du SCC, mais pas suffisamment sur les résultats obtenus. Cette situation est due au fait que certains de nos systèmes de mesure des données sont encore en évolution.

Pour améliorer les rapports, nous avons, dans la *Révision 2003*, établi des buts, des objectifs et des cibles qui sont logiquement reliés et qui peuvent être mesurés. Pendant que la *Révision 2003* sera en vigueur, nous continuerons d'améliorer nos systèmes de saisie de données afin d'augmenter notre capacité de rendre compte de nos progrès et de présenter des données plus précises dans les prochains RMR. Nous pourrons ainsi répondre aux exigences du Conseil du Trésor, qui accorde une grande importance aux résultats dans les rapports sur le rendement, ainsi qu'aux exigences des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes, qui veulent pouvoir déterminer si nous avons fait des progrès vers le développement durable.

Les mesures de rendement (ou « indicateurs ») que nous utiliserons sont les suivants :

- poids des émissions de CO_2 produites par toutes les sources de combustion
- poids des NO_x émis dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser
- poids des COV émis par les activités de transbordement de produits pétroliers dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser
- volume des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des substances chimiques, en provenance des sites contaminés
- volume des rejets et d'eaux de ruissellement dus aux opérations agricoles et contenant des bactéries, engrais ou pesticides
- volume des rejets et des fuites des installations d'épuration des eaux usées défectueuses
- volume de l'eau potable utilisée
- poids des déchets solides mis en décharge
- nombre de détenus libérés chaque année ayant bénéficié de sessions de sensibilisation environnementale

ANNEXE 1 : ACTIVITÉS DU SCC

AIRE : ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

Fonction : Assurer la garde et la surveillance des détenus

Activités :
- Assurer la garde adéquate des détenus
- Fournir des services alimentaires
- Se servir de véhicules motorisés (autos, camions) et de matériel de surveillance
- Stocker du carburant
- Offrir des services de buanderie
- Entretenir les cellules, les aires d'activité, les immeubles et les terrains
- Chauffer/climatiser et éclairer les cellules, les aires d'activité et le périmètre
- Construction et rénovation de bâtiments (établissements, quartiers généraux, CCC)
- Entretien des installations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées

Fonction : Transférer les détenus

Activités :
- Se servir de véhicules motorisés (autos, camions, avions, trains, autobus, taxis)

Fonction : Former le personnel

Activités :
- Offrir des cours
- Offrir de la formation sur le terrain et des exercices de tir
- Chauffer/climatiser et éclairer les lieux réservés à la formation

AIRE : CORCAN

Fonction : Fabrication, textiles, services

Activités :
- Concevoir des produits et acheter des matériaux
- Transformer des matériaux
- Emballer et stocker des produits finis
- Distribuer des produits finis
- Encourager l'utilisation et l'entretien de produits
- Éliminer des produits

Fonction : Construction

Activités :
- Concevoir des immeubles et des infrastructures et acheter des matériaux
- Construire et rénover des immeubles et des infrastructures
- Encourager l'utilisation et l'entretien des immeubles et des infrastructures
- Éliminer des immeubles et des infrastructures

Fonction : Agroentreprise

Activités :
- Planifier des activités agricoles et acheter du matériel
- Cultiver, produire et transformer des produits agricoles
- Emballer et stocker des produits finis
- Distribuer des produits finis
- Soutenir l'utilisation et l'entretien de produits
- Éliminer des produits
- Gérer les déchets produits par le bétail

AIRE : BUREAUX (incluant les bureaux au sein des établissements)

Fonction : Planifier, élaborer des procédures et des normes de fonctionnement

Activités :
- Stocker des documents, des photos, des dossiers de détenus
- Chauffer/climatiser et éclairer des bureaux et des aires de stockage
- Produire des déchets de bureau

Fonction : Construire et remplacer des installations

Activités :
- Acheter des marchandises et des services pour la construction et la démolition
- Produire des déchets de construction et de démolition

Fonction : Former le personnel

Activités :
- Offrir des cours
- Offrir de la formation sur le terrain et des exercices de tir
- Chauffer/climatiser et éclairer les lieux réservés à la formation

Fonction : Se déplacer

Activités :
- Se servir de véhicules motorisés (autos, camions, avions, trains, autobus, taxis)
- Assurer des séjours dans des hôtels

AIRE : PROGRAMMES À L'INTENTION DES DÉTENUS

Fonction : Préparer les détenus à leur mise en liberté en leur offrant de la formation

Activités :
- Acheter des livres et des fournitures scolaires
- Acheter et exploiter des ordinateurs
- Informer les détenus des valeurs de la société
- Former les détenus pour le marché du travail

Fonction : Assurer en toute sécurité la réinsertion sociale des détenus

Activités :
- Exploiter des centres résidentiels communautaires (maisons de transition)
- Fournir de la supervision aux délinquants

Fonction : Fournir des services d'aumônerie

Activités :
- Assurer les commodités appropriées pour répondre aux besoins religieux/spirituels (espaces sacrés, prière, diètes, littérature religieuse, etc.)
- Fournir du counseling spirituel pour soutenir une saine réintégration au sein de la communauté

Fonction : Assurer des services de loisirs

Activités :
- Acheter du matériel de loisirs

Fonction : Fournir des services de santé

Activités : Acheter des fournitures médicales

Déterminer les besoins en matière de santé physique et mentale et les satisfaire (y compris le traitement de la toxicomanie)

Promouvoir la santé (incluant les façons d'éviter les blessures et les maladies de même que la prévention de la toxicomanie)

Déceler et contrôler les maladies infectieuses

Produire et gérer des déchets biomédicaux

Éliminer les déchets biomédicaux d'une façon sécuritaire

Note technique

POIDS ET MESURES

Voici les unités de mesure du système métrique utilisées dans le présent document :

Mesure	Unité	Symbole
Poids	Gramme	g
Volume	Litre	L
Longueur	Mètre	m
Énergie	Joule	J

La multiplication par 1 000 d'une unité de mesure est indiquée par la présence d'un préfixe désigné par un symbole qui lui est propre. Certains de ces préfixes sont utilisés dans le présent rapport :

Multiplication par	Préfixe	Symbole
Mille (10^3)	kilo	k
Un million (10^6)	méga	M
Un milliard (10^9)	giga	G
Un billion (10^{12})	téra	T
Un billiard (10^{15})	péta	P

L'utilisation de ces préfixes du système métrique permet d'éviter l'emploi de termes complexes tels que *milliers de kilogrammes* qu'il convient mieux d'appeler mégagrammes dont le symbole est Mg. Le Mg est souvent désigné par le terme *tonne*, dont le symbole est t. Un millier de tonnes est une *kilotonne* dont le symbole est kt. Une kt renferme un milliard de grammes, c'est-à-dire un gigagramme dont le symbole est Gg. On utilise le gigagramme dans le présent document car il constitue l'unité de mesure standard.

Mille litres est un *kilolitre*; son symbole est kL. Un kL est souvent appelé un *mètre cube*, qui est désigné par le symbole m^3. Il n'existe aucun terme pour désigner un millier de mètres cubes; on utilise plutôt le terme *mégalitre*, pour lequel le symbole est ML. On utilise le mégalitre dans le présent document car il constitue l'unité de mesure standard.

NOMS CHIMIQUES

Le système international de nomenclature chimique utilise des abréviations formulées à partir des symboles désignant les éléments constitutifs du composé. Parmi les abréviations utilisées dans le présent document, on compte les suivantes :

CO_2 dioxyde de carbone
CH_4 méthane
NO_x oxydes d'azote
SO_x oxydes de soufre
HCl chlorure d'hydrogène
COV composés organiques volatils

De plus, l'abréviation PM10 sert à désigner les particules d'un diamètre inférieur à 10 microns; il s'agit alors d'une fine poudre qui peut rester longtemps en suspension dans l'air.